

## Deuxième séance, mercredi 08 septembre 2021

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2020-DSAS-69	Loi	Aide au recouvrement et avance de contributions d'entretien (LARACE)	Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Philippe Demierre <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2021-GC-76	Rapport d'activité	Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR) – 2020	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gaétan Emonet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-DICS-9	Décret	Octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement d'une piscine à Marly	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Ruedi Schläfli <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-DICS-17	Rapport	Enseignement de l'informatique dans les écoles primaires et secondaires : pour quel résultat ? (Suite directe du postulat 2021-GC-31)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-GC-84	Rapport d'activité	Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO) (2020)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Solange Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-GC-39	Pétition	Plus de droits pour les apprenti-e-s	Discussion et vote	<i>Rapporteur-e</i> Chantal Müller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2021-GC-111	Election judiciaire	Assesseur-e (représentant les employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Glâne	Scrutin uninominal	
2021-GC-112	Election judiciaire	Assesseur-e (gestion immobilière et comptabilité ou domaine de la santé mentale) à la Justice de paix de la Sarine - Poste 1	Scrutin uninominal	
2021-GC-113	Election judiciaire	Assesseur-e (gestion immobilière et comptabilité ou domaine de la santé mentale) à la Justice de paix de la Sarine - Poste 2	Scrutin uninominal	
2021-GC-114	Election judiciaire	Assesseur-e (gestion immobilière et comptabilité ou domaine de la santé	Scrutin uninominal	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		mentale) à la Justice de paix de la Sarine - Poste 3		

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: Jean-Daniel Schumacher, Gabriel Kolly, Ralph Alexander Schmid, Giovanna Garghentini Python, Nicolas Pasquier et Sébastien Dorthe.

M<sup>me</sup> et MM. Didier Castella, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

## Loi 2020-DSAS-69

### Aide au recouvrement et avance de contributions d'entretien (LARACE)

Rapporteur-e:	<b>Demierre Philippe</b> ( <i>UDC/SVP, GL</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Demierre Anne-Claude</b> , Directrice de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	<b>16.03.2021</b> ( <i>BGC septembre 2021, p. 2994</i> )
Préavis de la commission:	<b>23.06.2021</b> ( <i>BGC septembre 2021, p. 3039</i> )

#### Deuxième lecture

**Demierre Philippe** (*UDC/SVP, GL*). A la suite de l'entrée en matière qui a eu lieu hier sur ce projet de loi relatif à l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien, plus communément dit "LARACE", nous avons procédé hier à la première lecture de ce projet de loi. Donc ce matin nous allons passer sans autre à la deuxième lecture.

I. Acte principal : loi sur l'aide au recouvrement et l'avance de contribution d'entretien (LARACE)

1. *Dispositions générales (art. 1 à 4)*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

2. *Avance de contribution d'entretien – 2.1 Principes (art. 5 à 7)*

**Demierre Anne-Claude**, Directrice de la santé et des affaires sociales. À l'article 5 al. 2, nous sommes saisis d'un amendement de M<sup>me</sup> Meyer Loetscher auquel je me rallierai.

**Meyer Loetscher Anne** (*PDC/CVP, BR*). Au vu du vote serré lors de la première lecture, je me permets déposer à nouveau mon amendement, d'autant que M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement s'était ralliée à ma proposition.

Je souhaite d'abord rappeler les étapes qui ont amené ce changement de loi. Le nouveau droit du divorce veut que chaque conjoint subvienne lui-même à ses propres besoins. La modification du droit d'entretien, en 2017, a renforcé cette tendance, ainsi une nouvelle manière de calculer la contribution d'entretien a été mise en place en faveur de l'enfant. Elle intègre donc désormais la contribution d'entretien de l'enfant, les coûts indirects de prise en charge. La principale nouveauté de cette loi dont nous parlons aujourd'hui est donc l'augmentation du montant de l'avance pour les enfants afin de compenser la suppression de l'avance en faveur de l'ex-conjoint. Ce montant, qui était de 400 frs par enfant et de 250 frs pour l'ex-conjoint, est passé à 650 frs pour chaque enfant lors de la motion Morel-Moussa et hier à 956 frs pour chaque enfant, ce que nous avons heureusement soutenu très largement. Cette réflexion était basée sur le principe que le parent gardien touchait sa contribution au travers de celle de ses enfants, il était donc important qu'elle leur permette de vivre dignement.

L'avant-projet mis en consultation proposait la suppression totale de l'avance en faveur de l'ex-conjoint à l'instar de la majorité des cantons. Mais, sensibilisé par les nombreuses réactions, le Conseil d'Etat a réintroduit la notion en proposant que les

conjoints et conjointes, ex-conjoints et ex-conjointes puissent prétendre à une avance de contribution d'entretien pendant deux ans, à compter du dépôt de la demande ou jusqu'à ce que le dernier ou la dernière enfant en commun avec la personne débitrice ait atteint l'âge de 12 ans révolus. Sensibilisés par la situation des mères, qui ont parfois sacrifié leur carrière professionnelle au profit de leur famille, nous a amené à repousser l'âge du dernier enfant à *16 ans* révolus afin de se coller à la jurisprudence fédérale. Seuls cinq cantons maintiennent encore une avance pour l'ex-conjoint, dont deux la réservent uniquement lorsqu'il y a des enfants; dès lors il ne reste que trois autres cantons mais qui fixent une durée limitée. Ainsi, si nous choisissons l'amendement de M. Moussa et de M<sup>me</sup> de Weck qui proposent une durée fixée par le titre d'entretien, il faut savoir que nous serions le seul canton à le faire.

Nous parlons de situations qui deviendront de plus en plus rares car aujourd'hui l'indépendance économique des femmes tend à s'accroître mais il n'est pas impossible, selon l'expérience sur le terrain, que parfois le titre d'entretien aille jusqu'à la retraite ou même à vie. Si on maintient le choix de la première lecture, on aura fait une adaptation de la loi en augmentant largement le montant de l'entretien des enfants qui vise à compenser l'absence du revenu pour le parent gardien et d'un autre côté, on conserve la situation qui prévaut actuellement. Sensibles au sort des femmes qui ont besoin de temps pour se remettre sur le marché du travail, un amendement est proposé pour aller jusqu'à l'âge de 16 ans.

Je me réjouis que M<sup>me</sup> Demierre se soit ralliée à mon amendement qui propose une solution plus généreuse que celle du Conseil d'Etat, plus généreuse que la grande majorité des cantons suisses, tout en fixant une limite raisonnable. Je vous invite donc en deuxième lecture à soutenir cet amendement.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** M<sup>me</sup> Loetscher a raison: il s'agit de cas de plus en plus rares, c'est-à-dire que les pensions, maintenant, sont limitées dans le temps. Ici on ne parle pas de définir la pension ou la durée de la pension; on parle du droit à une avance. Ce sont des cas où des femmes, des ex-conjointes ne reçoivent pas leur pension parce que leur ex-mari ne la leur paie pas et c'est pour ça qu'elles ont droit à une avance. L'avance est déterminée par le jugement de divorce. On ne prolonge pas le droit à la pension du jugement de divorce. On dit simplement qu'une personne qui a droit à une pension pour une durée jusqu'à la retraite, son droit à l'avance va exactement dans la même durée. On ne change pas le jugement de divorce.

On l'a vu, il n'y a que 27 femmes qui ne perçoivent qu'une avance pour elles-mêmes. C'est vraiment les cas résiduels d'une situation sociétale qui a complètement changé. Pourquoi vouloir être mesquin vis-à-vis de ces femmes qui se sont dévouées auprès de leur mari et qui se retrouveraient tout d'un coup sans la pension parce que leur ex-mari ne la leur paie pas ? Si les ex-maris payaient la pension, on n'aurait pas de soucis. De plus, ce n'est que 27 personnes et si on prend avec les enfants, cela représente 60 conjoints. On demande simplement que la durée d'avance se calque sur la durée de la pension fixée par le jugement de divorce. Les montants sont très faibles et là, c'est faire preuve un peu de mesquinerie vis-à-vis de ces femmes, qui se sont dévouées et qui ont correspondu au type de société que nous avons jusque dans les années 80; maintenant c'est autre chose. Donc là il n'y a aucun risque que ce soit une dépense qui explose, au contraire, elle ne va que diminuer.

C'est pour cette raison que je vous encourage à ne pas soutenir l'amendement mais à confirmer la version bis qui a été approuvée hier par notre Parlement.

**Moussa Elias (PS/SP, FV).** Ich kann mich dem Votum von Kollegin de Weck nur anschliessen. Es ist ein bisschen bedauerlich, dass dieses Amendement zwei Dinge vermischt, nämlich die Ursprungsfrage und die Grundfrage: "Wie hoch ist der Unterhaltsbeitrag, der geschuldet ist, und dies für wie lange?" Diese Frage wird im Scheidungsverfahren, allenfalls im Eheschutzverfahren oder im Trennungsverfahren durch den dafür zuständigen Richter definiert, ien Verfahren, in dem beide Parteien alle Argumente vorbringen können, die für eine längere oder kürzere Dauer plädieren.

Wie gesagt wurde: Hier haben wir es nur mit der Bevorschussung zu tun. Der Antrag der Kommission beziehungsweise das Resultat der ersten Lesung gestern war, den Status Quo beizubehalten, das heisst, das, was wir jetzt schon haben, nämlich, dass der Unterhaltstitel, eben das Scheidungsurteil oder Eheschutzurteil, die Dauer der Bevorschussung fixiert. Der ursprüngliche Entwurf oder auch dieses Amendement sehen jetzt hier eine Verkürzung auf zwei Jahre oder bis zum Erreichen eines Alters von 16 Jahren bei Kindern vor. Es besteht, wie gesagt, kein Grund, dass man hier die Situation der bedürftigen Personen - das sind nicht Leute, die viel Geld haben und dann noch ein bisschen Geld vom Staat dazuhaben wollen, das ist eine Bevorschussung in ganz engen finanziellen Verhältnissen -, dass man diese jetzt schlechter stellt durch diese Gesetzesrevision.

Ich bitte Sie daher, die erste Lesung zu bestätigen und das Projet bis der Kommission zu bestätigen.

**Demierre Philippe (UDC/SVP, GL).** Je vous entends bien Mesdames les députées, Messieurs les députés. Toutefois je ne vais pas changer ma position et garder la version bis de la commission dans ses travaux.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Comme déjà annoncé, au nom du Conseil d'Etat, je vais me rallier à l'amendement de M<sup>me</sup> la Députée Meyer-Loetscher.

Je vous rappelle Mesdames et Messieurs que le Tribunal fédéral prévoit que le parent qui prend en charge de manière prépondérante un enfant doit en principe exercer une activité lucrative à un taux de 80% dès le début du degré secondaire. Comme cela a déjà été évoqué, on a aujourd'hui dans le canton 60 conjoints, conjointes surtout et ex-conjointes qui touchent cette avance pour elles-mêmes. Sur ces 60, 32 reçoivent aussi une avance pour enfants. Je vous rappelle que dans ce projet nous passons de 400 à 956 frs par enfant, donc ces personnes-là vont recevoir beaucoup plus d'argent qu'elles n'en recevaient jusqu'à maintenant et pour les 28 autres, alors effectivement elles ne percevront plus cette avance, en tout cas pas plus loin que le délai transitoire de deux ans, pour autant qu'elles n'aient plus d'enfants à charge. Pour ces personnes-là, ce n'est évidemment pas ces 250 frs qui vont leur permettre de vivre. Elles doivent de toute façon exercer une activité à côté. Je rappelle également qu'il n'y a seulement que que cinq cantons en Suisse qui ouvrent le droit à l'avance pour ces personnes-là c'est Genève, Jura, Neuchâtel, Valais. Deux cantons prévoient une avance uniquement si le conjoint ou l'ex-conjoint a des enfants à charge, c'est ce qui est proposé par l'amendement de M<sup>me</sup> la députée Meyer et Genève limite cette avance à trois ans.

C'est avec ces remarques que je vous invite à soutenir l'amendement de M<sup>me</sup> la Députée Anne Meyer-Loetscher.

- > Au vote, la proposition de M<sup>me</sup> Meyer-Loetscher, opposée au résultat de la première lecture (projet bis), est rejetée par 54 voix contre 44 et 0 abstention.
- > Confirmation du résultat de la première lecture.

*Ont voté en faveur de la proposition de M<sup>me</sup> Meyer Loetscher :*

Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total 44.*

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (projet bis) :*

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kirthana Wickramasingam (GR,PS/SP). *Total 54.*

## *2. Avance de contribution d'entretien – 2.2 Modalités (art. 8 à 13)*

**Demierre Philippe (UDC/SVP, GL).** Dans la section 2.2 Modalités, à l'article 9 qui traite du montant de l'avance, je tiens à préciser une chose importante : en séance de commission, lors du vote, la proposition de M. le Député Moussa, qui était opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, a été approuvée par 10 voix contre 1. Donc la commission a suivi le député Moussa.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** En séance de commission, il avait également été dit que la commission était d'accord d'entendre que ce montant de 956 frs était un montant maximal fixé sur la rente d'orphelin et que ça laissait une toute petite marge au Conseil d'Etat pour l'adapter comme cela se fait dans les autres cantons. Par rapport au fond, je dois maintenir la version initiale du Conseil d'Etat, même si la messe semble dite.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

2. *Avance de contribution d'entretien – 2.3 Remboursement et prescription (art. 14 et 15)*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

2. *Avance de contribution d'entretien – 2.4 Observation (art. 16 à 20)*

**Moussa Elias (PS/SP, FV).** Au vu du résultat du vote très serré lors de la première lecture hier, nous redéposons également, avec ma collègue Antoinette de Weck, l'amendement visant à supprimer les articles 16 à 20 de la loi. Je ne veux pas vous insulter en vous refaisant tout l'argumentaire, il y a moins de 24 heures que nous avons eu le débat. Je pense que les arguments sont toujours présents chez chacun d'entre nous. En résumé, nous estimons que cette obligation dans ce secteur-là de l'assurance sociale s'apparente à une usine à gaz qui ne servira pas à grand-chose et donc, en vertu du principe de la proportionnalité, nous vous demandons, entre autres, de supprimer ce chapitre.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** J'aimerais juste ajouter quelque chose suite à la réponse qui m'a été donnée par M<sup>me</sup> la Commissaire.

Hier, nous avons dit que nous allions faire une usine à gaz pour finalement des cas très rares puisqu'il s'agit d'avances. Donc ce sont des situations où les épouses ou les ex-épouses auraient droit à ces demandes et l'un des cas, ce serait l'ex-époux qui viendrait revivre chez sa femme, du coup l'avance tomberait de toute façon ou l'autre cas, en concubinage qui est si difficile à démontrer que ce n'est pas une colocation. A ce moment-là, M<sup>me</sup> Demierre m'a répondu qu'on n'allait pas faire une usine à gaz, parce qu'on allait demander aux agents qui s'occupent des enquêtes d'aide sociale d'aller aussi enquêter.

Jusqu'en avril, M<sup>me</sup> la Commissaire pourra le confirmer, il y avait deux agents qui étaient chargés de toutes les enquêtes que les communes demandaient lorsqu'elles avaient des doutes sur les abus d'aide sociale. L'aide sociale représente des millions qui sont versés, 60% par les communes, 40% par le canton et il n'y a que deux agents qui s'occupent de ces enquêtes. Donc l'aide et les abus peuvent être nettement plus élevés que des abus ici, qui je le rappelle ne sont que des avances. Le droit à la pension existe de toute façon tandis que l'aide sociale, vous avez droit à l'aide sociale sauf si vous avez triché. C'est quand même une différence énorme. Alors on va prendre du temps pour ces deux agents qui déjà n'en ont pas beaucoup pour les enquêtes pour l'aide sociale et s'occuper de cas où l'abus ne concerne que l'avance et pas le droit à la pension.

Il s'agit pour moi déjà d'une très bonne raison pour renoncer à tout le chapitre des articles 16 et suivants.

**Morel Bertrand (PDC/CVP, SC).** En préambule, je tiens à rappeler que je plébiscite le système des avances des contributions alimentaires qui est, comme je l'ai déjà souligné hier, un système social familial juste et équitable.

Le groupe du Centre se réjouit de l'avancée importante faite dans notre canton en la matière par l'augmentation substantielle du montant des avances aux contributions d'entretien pour les enfants. A partir du moment où l'Etat accorde des prestations, il doit pouvoir vérifier qu'il ne s'agit pas de prestations indues. Contrairement à ce que souligne M<sup>me</sup> de Weck, le fait qu'il y ait un droit à des pensions ne veut pas encore dire qu'il y ait un droit à des avances, tout dépend des revenus et fortune, des crédits rentiers et débits rentiers. L'Etat doit pouvoir vérifier que les conditions nécessaires aux avances soient remplies. Contrairement à ce qu'on a pu entendre hier, il ne s'agit pas de tirer avec un fusil à pompe sur des moineaux ou de faire une usine à gaz, mais simplement de s'assurer que l'argent du contribuable, ne serait-ce même qu'un franc, que celui-ci a gagné par son travail, soit utilisé par des personnes qui en ont vraiment besoin et non par des personnes qui abusent du système. Nous manquerions à notre responsabilité vis-à-vis du contribuable si nous ne donnions pas à l'Etat le moyen de contrôler, dans des circonstances particulières et pas de manière abstraite, mais uniquement lorsqu'il y a des indices concrets qu'il n'y a pas d'abus dans les prestations sociales. Ce serait quand même un comble que le Service de l'action sociale ait des doutes sérieux et concrets d'abus mais qu'il ne puisse rien faire pour le vérifier parce que le Grand Conseil a refusé de lui en donner les moyens.

Je vous invite donc une nouvelle fois à refuser cet amendement et à maintenir la possibilité de mesures d'observations, qui je le répète, ne pourront être utilisées qu'en dernier recours à des conditions très strictes qui figurent dans la loi.

**Demierre Philippe (UDC/SVP, GL).** Je vais m'en tenir au résultat des travaux de la commission.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je rappelle que l'objectif était de renforcer les moyens de lutter contre d'éventuels abus en donnant la possibilité à l'autorité compétente en *ultima ratio* de pouvoir procéder à l'observation simple. M<sup>me</sup> la Députée de Weck nous a dit que dans le cas où des parents, qui ont annoncé leur séparation

aux autorités, continuent en réalité à faire ménage commun, on ne donnera pas l'avance. En effet l'enfant n'a pas droit mais encore faut-il pouvoir le prouver. C'est quand même important que pour les quelques cas, moins de dix par année, on puisse requérir à cette observation. Il s'agit d'un nombre minimal de cas mais c'est important, comme l'a relevé M. le Député Morel, que lorsqu'il n'y a pas un droit à l'avance, on puisse prendre les mesures nécessaires pour ne pas donner ces montants. Avec l'augmentation à 956 frs, si vous avez trois enfants fois 12, je vous laisse faire le calcul de la situation des montants qui seraient avancés, qui ne seraient pas dûs.

C'est avec ces remarques que je vous invite à maintenir la version initiale du Conseil d'Etat, soit les débats de la première lecture.

- > Au vote, l'amendement de M. Moussa et de M<sup>me</sup> de Weck, opposé au résultat de la première lecture (projet bis), est rejeté par 53 voix contre 45 et 0 abstention.
- > Confirmation du résultat de la première lecture.

*Ont voté en faveur de la proposition de M. Moussa et de M<sup>me</sup> de Weck :*

Bonny David (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kirthana Wickramasingam (GR,PS/SP).

*Total 45.*

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (projet bis) :*

Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP) Total 53.

*2. Avance de contribution d'entretien – 2.5 Financement (art. 21)*

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

*3. Aide au recouvrement (art. 22 à 26)*

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

*4. Voies de droit (art. 27)*

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

### 5. Dispositions finales (art. 28)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

#### II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

#### III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

#### IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

#### Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 97 voix sans opposition ni abstention.

#### Ont voté oui :

Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kirthana Wickramasingam (GR,PS/SP). *Total 97.*

## Rapport d'activité 2021-GC-76

### Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR) – 2020

---

Rapporteur-e: **Emonet Gaétan** (PS/SP, VE)  
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**  
Rapport/message: **28.06.2021** (BGC septembre 2021, p. 3148)

---

#### Discussion

**Emonet Gaétan** (PS/SP, VE).

Par cette intervention, je vous commente aujourd'hui le rapport annuel 2020 de la commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande.

Le présent rapport repose sur les dispositions contenues aux articles 20 à 25 du chapitre 5 de la CSR qui prévoient, en particulier, que la commission préavise le rapport annuel, le budget et les comptes de la Conférence intercantonale de l'instruction publique, la CIIP.

La pandémie liée au Covid-19 a marqué l'année 2020 de notre commission interparlementaire qui a été contrainte d'annuler sa première séance plénière, initialement fixée au mois de juin 2020. Le Bureau de la commission a choisi de reporter le traitement du rapport annuel de la CIIP, du budget et des comptes annuels qui y sont liés à la plénière d'automne qui s'est déroulée par visioconférence le 6 novembre 2020. Durant l'année, le Bureau a siégé à trois reprises, le 2 février à Lausanne, puis le 4 septembre et le 2 novembre par visioconférence, pour régler les affaires courantes. La commission fribourgeoise ne s'est, elle, pas réunie.

Voici quelques points saillants de l'année 2020 :

- > Comme j'en parlais déjà l'année passée, le 22 novembre 2018, l'Assemblée plénière de la CIIP adoptait un plan d'action en faveur de l'éducation numérique, dont la première des cinq priorités porte sur la mise à jour du plan d'études romand en ce domaine, dans le but notamment d'une mise à niveau avec les plans d'études plus récents de la Suisse alémanique et du Tessin. Aujourd'hui les lignes directrices du PER EDNUM sont adoptées. Il comprend trois volets : l'éducation numérique incluant la science de l'informatique, le développement des compétences d'utilisateur actif des outils numériques ainsi que l'éducation aux médias. Ce volet du plan d'études romand sera introduit progressivement dans les cantons et il appartiendra toutefois à chaque canton, au niveau de la formation des enseignants et des cadres d'une part, de l'équipement des établissements scolaires et des classes d'autre part, d'investir des montants à hauteur des ambitions cantonales et des besoins requis par cette évolution technologique. La publication du nouveau PER EDNUM est prévue pour l'année 2021-2022 et d'ici là un plan d'action sera élaboré par chaque canton sur recommandation d'une commission romande.
- > Concernant les moyens d'enseignement et les ressources didactiques, les travaux de réalisation du moyen de français pour les cycles 1 et 2 qui ont débuté en 2018 sont en cours de finalisation. En ce qui concerne le cycle 3, les travaux ont dû débuter à l'automne 2020. Notre commission relève que la réalisation des moyens d'enseignement romands constitue toujours et encore une priorité de la CIIP et mobilise d'importants moyens financiers et humains. Des moyens d'enseignement adaptés et permettant de remplir les objectifs du plan d'études sont bientôt réalisés pour toutes les branches, pour pratiquement l'ensemble des disciplines scolaires.
- > Le dispositif de Formation en Direction d'Institutions de Formation, la FORDIF, qui forme notamment nos directeurs d'écoles sera quelque peu adapté et amélioré. Notre commission suivra ce dossier à l'occasion de l'examen des prochains rapports annuels.
- > Du côté des épreuves romandes, la CIIP entend constituer une banque d'items de bonne qualité et validée à laquelle les services d'enseignement et les enseignants et les enseignantes individuellement pourront avoir accès en ligne. Cette banque d'items portant dans un premier temps sur le français et les mathématiques doit promouvoir une progression qualitative commune de l'évaluation pour tendre peut-être ultérieurement vers l'organisation d'épreuves communes coordonnées sur tout l'espace romand de la formation.

En ce qui concerne les comptes du secrétariat général 2019, ils ont bouclé sur un excédent de charges s'élevant à plus de 338 642 frs. Compte tenu de l'utilisation de fonds propres, c'est un montant de 185 748 frs qui a été prélevé sur les capitaux propres. Cette situation financière demande de nouvelles mesures d'économies au budget 2022.



Du côté de l'unité des moyens d'enseignement, le résultat opérationnel est très positif et est inscrit au résultat annuel du bilan et le solde des liquidités permet de voir venir et de suivre le programme d'édition de nouveaux moyens d'enseignement et de réactualisation d'autres.

Le budget 2021 est basé sur le nouveau programme d'activité quadriennal 2020 – 2023. Ce dernier mise sur la consolidation des réalisations découlant notamment de la Convention scolaire romande. Pour l'ensemble de la structure recouvrant le fonctionnement de la structure permanente de la CIIP et les activités intercantionales de coordination, d'évaluation, de soutien. Le budget prévoit un total de charges de plus de 6 300 000 frs. L'excédent de charges devrait atteindre 262 540 frs sans augmentation de la contribution ordinaire. Pour l'unité des moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire, la contribution remboursable s'élèvera à 2 770 000 frs pour faire face aux besoins de liquidités requis par des investissements de plus de 5 600 000 frs pour les nouveaux moyens d'enseignement retenus dans le programme de réalisation de la CIIP. Sur la base des subvention fédérales, des cotisations cantonales de 4 frs par apprenti et des ventes d'ouvrages, la CIIP finance aussi la création de moyens d'enseignement pour la formation professionnelle.

Notre commission intercantonale a aussi la possibilité de déposer des interventions parlementaires sous forme notamment de postulat.

Lors de notre assemblée plénière du 6 novembre, deux interventions ont été transmises à la CIIP pour réponse.

Il s'agit tout d'abord de demander à la CIIP d'initier une réflexion afin de développer, pour les étudiants et les étudiantes, des stages bilingues ou tout autre moyen susceptible d'améliorer les compétences en langues. Le but est d'améliorer et de favoriser l'enseignement bilingue. La CIIP est aussi chargée d'étudier comment faciliter la formation continue des enseignants et des enseignantes qui souhaitent développer leurs compétences en langue allemande.

Ensuite, la commission s'est penchée sur les profils de compétences édités en allemand par le canton de Berne. Une étude de faisabilité pour leur traduction et leur adaptation pour la partie francophone a été demandée.

Avant de terminer ce rapport, je tiens à remercier les membres de la délégation fribourgeoise pour leur travail et leur implication dans les affaires scolaires romandes.

Compte tenu des informations données et du travail sérieux de la Commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire, il est proposé à l'unanimité de prendre acte et d'accepter ce rapport.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je remercie M. le Rapporteur pour son rapport complet. J'ai deux petites remarques en complément.

D'abord, lorsqu'on parle des tests de référence sur la base des standards nationaux, ce sont ces tests qui nous permettront de comparer les situations entre les cantons, ce qu'on faisait avant grâce à l'enquête PISA, qui maintenant ne permettra que la comparaison internationale, mais à l'intérieur du pays ce seront ces tests de référence qui feront foi. Ensuite, concernant le délai, on parle d'éducation au numérique. Le plan d'études romand partie numérique est entré en vigueur, mais pour le canton on prévoit de le faire entrer pour l'année 2023 - 2024, de manière qu'on puisse aussi former les enseignants et pouvoir adopter l'éducation numérique en tant que telle.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Décret 2021-DICS-9

### Octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement d'une piscine à Marly

---

Rapporteur-e:	<b>Schläfli Ruedi</b> (UDC/SVP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport</b>
Rapport/message:	<b>15.06.2021</b> (BGC septembre 2021, p. 3091)
Préavis de la commission:	<b>12.07.2021</b> (BGC septembre 2021, p. 3106)

---

#### Entrée en matière

**Schläfli Ruedi** (UDC/SVP, SC). Mes liens d'intérêts avec ce décret : je suis le président du Club des sports du Gand conseil qui tiendra son assemblée générale aujourd'hui dans les murs de la sociétés Scott, à Givisiez, après la séance de ce jour où vous êtes toutes et tous naturellement les bienvenus.

« Vous ne pouvez pas sauter dans la piscine et vous étonner ensuite d'être mouillé. » Une citation qui résume bien les difficultés qu'ont rencontrées jusqu'à présent les porteurs de projets de piscine dans ce canton. Je me réjouis néanmoins de voir enfin des projets qui voient le jour et que le canton se dote enfin d'installations sportives de pointe qui répondent à un besoin de la population, des écoles et des clubs sportifs du canton.

Le projet de piscine à Marly occupe déjà les esprits depuis bientôt 20 ans; aujourd'hui, avec l'implantation du MIC à Marly et avec ses promoteurs dynamiques et visionnaires qui ont fait réactiver ce projet à grandes brasses, si je peux m'exprimer ainsi.

Le décret qui vous est présenté aujourd'hui à hauteur de 6 millions trouve sa base légale dans la suite donnée à l'initiative "Pro Piscine" adoptée par ce même Parlement en février 2015.

Le projet de la piscine de Marly regroupera 5 bassins; un bassin de 25 m., un bassin de plongeon, un bassin pour enfants et un bassin de bien-être et de massage, jacuzzi, je le précise.

Le coût total de l'investissement de ces bassins s'élève à 23 millions, avec réserves. L'état subventionnera le bassin de 25 m. à hauteur de 35% des dépenses subventionnables qui ne peuvent dépasser 6 millions. Le reste de l'investissement est financé par le maître d'ouvrage qui est la société Marly Piscine SA.

La société est constituée à des fins d'utilité publique et sans but lucratif. Elle a pour but la construction, la détention et l'exploitation d'une piscine publique et de ses installations annexes, à des fins d'utilité publique et sans but lucratif, selon l'article 4 des statuts. Son capital-actions est fixé à 4 667 000 frs, auquel la commune de Marly participe à hauteur de 75 %, soit pour un montant de 3 500 000 frs correspondant à la demande d'investissement liée au présent message. Le MIC complète ce capital-actions à hauteur de 25 % avec un montant de 1 167 000 frs.

Cette solution juridique confère à la commune de Marly une majorité de  $\frac{3}{4}$  des actions lui assurant un poids prépondérant au sein de la société, de même qu'elle lui reconnaît la désignation de 5 des 7 administrateurs. Une gouvernance par la commune des orientations et des décisions de la société est ainsi garantie.

Le versement de la subvention se fera par acomptes au fur et à mesure de l'avancement des travaux, dans les limites du montant inscrit au budget de l'Etat, et sur demande de la société «Marly Piscine SA».

Le paiement de la subvention allouée interviendra, déduction faite des éventuels acomptes, sur présentation du décompte final de construction, qui sera transmis au Service des sports, accompagné des documents attestant la conformité de l'ouvrage avec le projet approuvé, dans un délai de douze mois après la fin des travaux.

Plusieurs questions ont été posées par les membres de la commission au commissaire du Gouvernement sur l'accès par les transports publics, sur les frais d'entretien des piscines souvent sous-évalués par les porteurs de projet, sur l'efficacité énergétique du bâtiment ou sur les horaires d'exploitation de la piscine. Toutes ces questions ont trouvé une réponse auprès du commissaire et, au vote final, la commission a accepté à l'unanimité ce décret.

Je tiens encore à remercier notre secrétaire, Reto Schmid, pour la tenue du procès-verbal.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je remercie M. le Rapporteur pour cette présentation. Ce projet de piscine à Marly répond évidemment aux besoins que nous avons dans le canton de plans d'eau pour que l'enseignement de la natation puisse être rendu obligatoire.

Donc, après Romont, c'est le deuxième projet. Le canton a fait quelques réserves, évidemment, pour une piscine de 50 m. avec un bassin de population de plus de 60 000 personnes, c'est 15 millions, on en a une pour le canton. Ensuite, on a 5 projets avec un subventionnement de 6 millions, pour un ordre de grandeur de 25 m. On a Romont, Marly, vous savez qu'il y en a une qui est en discussion au sud, une autre qui avait été évoquée pour Avry et puis une également en Singine. Donc on est exactement dans le tir, avec un endroit où ça fait tout à fait sens pour ce qui est évidemment des bassins des écoles qui doivent envoyer des élèves. Le projet répond à un besoin. Le canton n'est pas maître-d'oeuvre, mais seulement subventionneur. En se fondant sur l'Ordonnance sur le subventionnement des piscines, il y a un certain nombre de critères à remplir, tous ces critères sont remplis.

Le projet est porté par un partenariat privé/public. La commune de Marly a dans le capital-actions plus de  $\frac{3}{4}$  d'actions avec l'apport du terrain. Elle a ainsi un apport global supérieur à l'engagement du canton de 6 millions, c'était une des conditions à remplir et ça l'est. Comme a dit M. le Rapporteur, sur les 23 millions de projet, on arrive à 18 millions de frais ou de montant subventionnable, 35% donne 6 570 000 et on a un plafond de 6 millions qui sont ainsi calculés. Il y a également l'obligation d'avoir un contrat de prestations et de contrats d'utilisation, tout cela est en court, et je précise que le canton ne supporte pas les frais d'exploitation d'une piscine, ce qui revient en l'occurrence à la société en partenariat privé/public. Tous les critères techniques, eux, sont remplis et ont été contrôlés par le Service du sport (nombre de bassins, dimensions, etc.) conformément aussi aux recommandations de l'Office fédérale du sport.

Donc, nous ne pouvons que vous encourager à soutenir ce subventionnement pour la piscine de Marly.

**Brodard Claude** (*PLR/FDP, SC*). Je vous informe comme lien d'intérêts que j'ai oeuvré sur demande du comité de pilotage pour donner des conseils financiers et que ma fiduciaire a été désignée organe de révision comptable de la société "Marly Piscine SA".

J'interviens tout d'abord au nom de la Commission des finances et de gestion et vous informe que le message a été examiné lors d'une séance tenue le 25 août 2021. Sous l'angle financier, la CFG a préavisé favorablement le crédit d'engagement de 6 millions à l'unanimité des voix exprimées. Je me suis personnellement récusé.

Je profite de cette tribune pour féliciter les porteurs de ce projet, à savoir notamment la société "Marly Innovation Center" et la commune de Marly pour le travail acharné, intensif et intelligent réalisé. Cette forme de partenariat public/privé est à relever et il faut le dire, c'est une chance pour la Sarine. J'invite aussi les collectivités publiques à soutenir l'exploitation de cette piscine en louant des heures de natation en faveur des élèves et pourquoi pas de la population.

**Jelk Guy-Noël** (*PS/SP, FV*). Mon lien d'intérêts avec l'objet en question : je suis un nageur invétéré et j'ai été membre de la commission.

C'est avec un grand enthousiasme que le groupe socialiste va accepter le crédit d'engagement de 6 millions que nous demande le Conseil d'Etat en vue de la construction d'une piscine sise pour l'instant sur la commune de Marly. Cette somme correspond au subventionnement prévu par la loi cantonale pour la réalisation de bassins de natation de 25 m. Son financement correspond à un partenariat public/privé, à savoir 3/4 du capital-actions pris par la commune et 1/4 par le MIC me convient. La future piscine comprendra 6 lignes d'eau, ce qui en fera la plus large et la plus vaste piscine couverte du canton. Les espaces intérieurs dans lesquels les vestiaires entre le public et les écoles seront séparés et où les personnes à mobilité réduite pourront circuler sans entrave nous paraissent adéquats. Les 4 plans d'eau, à savoir le grand bassin, le plongeoir, la partie massage et la pataugeoire feront un tout vraiment très intéressant.

Notre groupe souligne que la nouvelle construction de bassins n'est pas un luxe mais répond à un manque criant d'infrastructures sur notre territoire cantonal. Ce fait permettra d'augmenter un tant soit peu le nombre d'heures de natation dont devraient bénéficier les élèves et les étudiants lors de leur formation. En effet, il manque tellement de piscines couvertes que de nombreux apprenants ne peuvent pas bénéficier du nombre d'heures de natation prévues par la loi. Monsieur et Madame tout le monde en seront également gagnants. Cependant, en observant le plan des horaires d'ouverture de la future piscine, je constate que le public ne pourra ni se rendre le samedi matin, ni le dimanche matin pour pratiquer son sport favori. Ces plages horaires sont pour l'instant réservées aux clubs, d'après la planification actuelle. Monsieur le Conseiller d'Etat, pourriez-vous relayer ma préoccupation à qui de droit et essayer de négocier afin que quelques plages horaires soient disponibles également pour la population durant ces deux matinées.

Avec ces remarques, le groupe socialiste votera à l'unanimité ce crédit d'engagement.

**Schneuwly André** (*VCG/MLG, SE*). Gemäss Lehrplan 21 sollten alle Schülerinnen die Möglichkeit haben, während der Schulzeit Schwimmunterricht zu erhalten. Im Kanton Freiburg gibt es da noch Nachholbedarf. Das Schwimmbad in Marly - ein Schritt in die gute Richtung. Wir gratulieren der Gemeinde Marly und der juristischen Trägerschaft für das Projekt mit dem vorgeschlagenen Finanzierungsmodell. Der Standort ist gut gewählt, und die Erreichbarkeit mit dem öffentlichen Verkehr ist gut geplant. Das Schwimmbad ist barrierefrei gebaut und kann auch von Behinderten benützt werden.

Danke auch dem Staatsrat für die Botschaft.

Das Thema, das Herr Jelk vorhin erwähnt hat, ist auch bei uns noch offen. Für uns bleibt offen, wie die Benützung des Schwimmbads für die verschiedenen Kunden, Schulen, Öffentlichkeit und Clubs organisiert und koordiniert wird und welche Gemeinden sich entscheiden, mit der Trägerschaft eine Vereinbarung abzuschliessen.

Vor allem über das Wochenende sollte aus unserer Sicht das Schwimmbad auch für die Öffentlichkeit benutzbar sein. In der parlamentarischen Diskussion waren diese Fragen noch offen. Gibt es dazu neue Informationen von den verantwortlichen Personen?

Die Fraktion Mitte Links Grün wird das Dekret einstimmig unterstützen.

**Vonlanthen Rudolf** (*PLR/FDP, SE*). Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei hat sich eingehend mit der vorliegenden Botschaft betreffend einen Verpflichtungskredit für die Subventionierung eines Schwimmbads in Marly befasst. Die Botschaft ist umfang- und aufschlussreich und die erhaltenen Auskünfte waren sehr informativ. Es handelt sich um ein sehr gutes und ausgewogenes Projekt. Es entspricht vollumfänglich den Bedürfnissen und erfüllt in allen Punkten die rechtlichen Vorgaben für eine kantonale Subvention in der Höhe von 6 Millionen Franken.

Es ist ein durchdachtes und kluges Bauvorhaben - nicht nur deren Ausführung und die dazu beschlossenen Infrastrukturen, sondern auch das Finanzierungsmodell ist sehr interessant und sollte deshalb auch für weitere Schwimmbadvorhaben

gleicher Art wegweisend sein. Eine Aktiengesellschaft Marly Piscine SA realisiert den Bau, das Eigentum, den Betrieb des künftigen Schwimmbads - also eine gemeinnützige, nicht gewinnbringende Firma, im vorliegenden Fall Hand in Hand, die Gemeinde Marly mit privaten Aktionären. Das ist eine kreative Lösung und bietet Gewähr, dass jährliche Betriebsdefizite nicht ins Uferlose laufen.

Die Realisierung eines öffentlichen und schulischen Schwimmbades, gepaart mit anderen sinnvollen Infrastrukturen, erfolgt im Interesse der ganzen Region, wobei Dank der Nähe zu Marly, den sehr guten Verbindungen des öffentlichen Verkehrs, auch die Bevölkerung von Giffers und Tentlingen miteinbezogen werden dürfte.

Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei unterstützt das vorliegende Projekt vorbehaltlos und einstimmig.

**Senti Julia** (*PS/SP, LA*). Ich lege kurz meine Interessenbindung dar: Ich bin Mitglied des Verwaltungsrats und der Betriebskommission des Hallen-, Schwimm- und Strandbads der Region Murten, ehemalige Schwimmlehrerin der Primarschule Murten und langjährige Betreiberin von Schwimmsport.

Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei unterstützt den Verpflichtungskredit für die Subventionierung eines Schwimmbades in Marly. Es ist ein Fakt, dass es dem Kanton Freiburg an öffentlichen Schwimmbädern mangelt und den Schulen und der Öffentlichkeit zu wenig Wasser zur Verfügung steht.

Der Kredit erfolgt lediglich als Investitionshilfe und ist an mehrere Bedingungen geknüpft, insbesondere an jene, dass das Gemeinwesen einen Beitrag - mindestens in derselben Höhe - investieren muss, was wir begrüssen.

Zudem muss das Schwimmbad den schulischen, sportlichen und auch den öffentlichen Bedürfnissen genügen, weshalb es uns ein Anliegen ist, hier nochmals zu erwähnen, dass es inakzeptabel wäre, wie im Bericht angekündigt, ein Schwimmbad während den Wochenenden tagsüber für die Öffentlichkeit nicht zugänglich zu machen und nur privat an Vereine zu vermieten. Wir haben in Murten sehr gute Erfahrungen damit gemacht, dass Vereine und organisierte Schwimmkurse frühmorgens vor den Öffnungszeiten, in Murten konkret vor halb 10 Uhr morgens und abends nach 18 Uhr, stattfinden können, und die Wasserfläche tagsüber der Öffentlichkeit durchgehend zur Verfügung stehen kann.

Es ist uns wirklich ein Anliegen, dass eine vom Kanton subventionierte Anlage den Bedürfnissen der Öffentlichkeit, der Schule und auch der Vereine entspricht. Wir wünschen dem Projekt gutes Gelingen und werden es mehrheitlich unterstützen.

**Bertschi Jean** (*UDC/SVP, GL*). Mes liens d'intérêts; je n'en ai pas si ce n'est que je suis habitant de la Glâne, qui a déjà touché la subvention pour la piscine de Romont et j'étais membre de la commission.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt du projet de piscine à Marly. La base légale du subventionnement de cette piscine se trouve dans l'initiative "Pro Piscine", acceptée par le Grand Conseil. Le groupe de l'Union démocratique du centre trouve le mode de financement innovant avec la collaboration privée-publique ainsi que son emplacement qui répond à un besoin. Le canton n'est actuellement pas en mesure de remplir son obligation d'apprendre la natation à l'ensemble de ses élèves. Ce projet va donc dans la bonne direction.

Pour toutes ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre propose d'accepter ce décret de subventionnement qui se monte à 6 millions pour une piscine à Marly, de 25 m.

**Bürdel Daniel** (*PDC/CVP, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Präsident der Arbeitsgruppe für die Schaffung eines Schwimmbades im Sensebezirk. Weiter spreche ich im Namen der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei, der Mitte-Fraktion.

Wir unterstützen dieses Dekret für eine Subventionierung des Schwimmbads in Marly ganz klar. Es ist ein gutes und begrüssenswertes Projekt, das sämtliche im Gesetz definierten Kriterien, wie das Wasserflächenprogramm, erfüllt.

Das Projekt Marly ist nach Romont das zweite Projekt, das von einer kantonalen Subventionierung im Rahmen von 6 Millionen Franken profitieren kann. Neben Romont und Marly steht man aktuell in der Projektphase für weitere Bäder in Bulle, Freiburg und im Sensebezirk, aktuell in Plaffeien. Es ist wichtig, dass nun rasch in allen Regionen des Kantons die Voraussetzungen und die nötigen Wasserflächen geschaffen werden, damit das Schulschwimmen gemäss den in den beiden Lehrplänen, plan d'études romand und Lehrplan 21, festgelegten Anforderungen und Mindestkompetenzen eingeführt werden kann. Wir sprechen hier von 10 Lektionen pro Schüler während einem Schuljahr. Hierfür braucht es die nötigen Wasserflächen.

Ich bitte den Staatsrat in diesem Zusammenhang um eine Klärung der Frage, ob seitens des Kantons und des zuständigen Amtes für Sport eine Planung für die Zuteilung der Schulen an die einzelnen Schwimmbadstandorte existiert oder ob jede Gemeinde jeweils frei wählen kann, wo der Schwimmunterricht besucht werden soll.

Die Mitte-Fraktion unterstützt das Anliegen und die Subventionierung und wünscht den Initianten und der Gemeinde Marly viel Erfolg.

**Schnyder Erika** (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts : je n'en ai pas dans ce dossier. Loin de moi l'idée de vouloir doucher l'enthousiasme général à l'appui de ce dossier. Je précise d'ailleurs que j'interviens à titre personnel. Je trouve que c'est une très bonne idée qu'on ait enfin une piscine qui va se dessiner, quand on sait les difficultés qu'on a eues avec feu le projet de la piscine olympique, on ne peut que saluer l'initiative privée qui enfin, empoigne "le taureau par les cornes".

J'ai quand même quelques interrogations: d'une part cette piscine est le résultat d'un partenariat public/privé dans lequel le privé occupe une place assez prépondérante. Il n'empêche que ce projet touche une subvention importante des collectivités publiques, qu'elles soient cantonales ou qu'elles soient communales. La question que l'on pourrait se poser d'une part, et indépendamment de la couverture des besoins scolaires, c'est celui du grand public et il me semble que si l'on ajoute l'utilisation de cette piscine pour les écoles, les élèves et l'université, pour les clubs sportifs, il reste finalement assez peu de place pour l'utilisation de la piscine par le grand public. Je pense que c'est quelque chose de déplorable parce que dans le grand public, on attend aussi la réalisation de cette piscine. Dès lors, il faudra impérativement veiller à ce que cette piscine ne soit pas uniquement fermée ou réservée à un usage restrictif, mais qu'elle puisse aussi bénéficier, non seulement aux habitants du quartier sur lequel elle se trouve, mais également aux habitants de l'ensemble du district de la Sarine.

**Schläfli Ruedi** (*UDC/SVP, SC*). Je remercie tous les intervenants des groupes parlementaires pour leur entrée en matière. Plusieurs questions ont été posées à M. le Commissaire sur les horaires à qui je cède la parole pour répondre à ces questions.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Merci pour votre intérêt et votre soutien pour le subventionnement de la piscine de Marly. Au sujet des interrogations émises sur les horaires, j'aimerais dire d'abord que les horaires ne sont pas fixes et définitifs, ce ne sont que des projections qui ont été faites. Je pense que c'est important que vous vous soyez exprimés à cet égard, ça me permettra de relayer, preuve à l'écrit je dirais presque, avec le Bulletin officiel, de ce souhait que le public puisse bien participer aussi en fin de semaine. Le message est tout à fait entendu, je le relayerai aussi, et ce sera certainement dans le contrat d'utilisation que les choses seront définies plus précisément. On a fait des projections: il y a une partie du temps affecté au nettoyage, pour les clubs, et cela sera encore à négocier pour aller dans votre sens en la matière. Je précise que sur l'ensemble de la semaine, 91 heures qui sont prévues ouvertes pour la piscine et 55 heures pour le public. Donc il y a déjà un gros effort qui est fait en ce sens. Après, il faut que ce soient les bonnes heures, je crois que c'est là-dessus qu'il faudra mettre l'attention.

Pour ce qui est de l'accès pour les écoles, actuellement c'est évidemment le CO de Marly et le CO de Pérolles qui sont prévus, mais il y a des discussions avec le CO du Gibloux et également avec les communes de Tentlingen et Giffers. Je n'ai pas d'autres informations mais il y a dans ce domaine, évidemment, encore un peu de potentiel et puis l'infrastructure qui sera construite aura la capacité aussi de recevoir d'autres écoles que celles qui sont prévues maintenant, donc on a encore cette marge de manoeuvre aussi.

A la question de M. Bürdel, sur la planification, je réponds qu'évidemment le canton a le souci d'avoir des piscines bien réparties dans le canton, de manière telle qu'on ait pas des longs déplacements avec les élèves. Mais avec la répartition mentionnée, comme on l'a fait maintenant, il y a Bulle, Romont, Marly, la Singine a quelque chose pour ce qui est en train d'être construit et le Grand Fribourg avec une piscine de 50 m. ou avec des 25, c'est un élément qui pour nous au niveau du Service du sport remplit ce souci de bonne répartition. Après ce sont des accords entre les communes puisqu'elles sont propriétaires, bien sûr, des infrastructures et qu'elles sont en discussion avec les communes voisines pour pouvoir accéder à ces infrastructures sportives. Donc je dirais que la responsabilité évidemment incombe aux communes, mais le canton est aussi en discussion et en partenariat pour qu'il y ait une bonne répartition dans le terrain, mais il n'y a pas le canton qui dit : "Telle commune fait ceci et telle autre fait cela, et vous envoyez ceux-ci ici et ceux-ci là. C'est une discussion pour avoir une bonne couverture au niveau cantonal.

J'ai aussi pris note des interrogations de M<sup>me</sup> la Députée Erika Schnyder sur ses différents éléments, mais c'est encore des domaines, notamment pour ce qui est l'accès du public où on peut encore travailler dans le contrat d'utilisation qui doit venir, on en a pris note également.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

### I. Acte principal

#### *Art. 1*

> Adopté.

#### *Art. 2*

**Schläfli Ruedi** (*UDC/SVP, SC*). Cet article régit le montant de la subvention qui est de 6 millions de francs.

> Adopté.

*Art. 3*

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

**Vote final**

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui :*

Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kirthana Wickramasingam (GR,PS/SP). *Total 92.*

## Rapport 2021-DICS-17

### Enseignement de l'informatique dans les écoles primaires et secondaires : pour quel résultat ? (Suite directe du postulat 2021-GC-31)

---

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**  
Rapport/message: **28.06.2021** (*BGC septembre 2021, p. 3108*)

---

#### Discussion

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Une large collaboration entre différents services de l'Etat a été nécessaire pour la rédaction de ce rapport sur le postulat des députés Antoinette de Weck et Claude Chassot. Il apporte une compréhension des enjeux actuels et futurs de l'enseignement du numérique à l'école obligatoire, dans nos vies où continuellement les outils numériques et les possibilités se diversifient.

Tout en conservant des valeurs humanistes des plans d'études, le Conseil d'Etat a la volonté de renforcer la mission de préparer les élèves à une utilisation responsable et à une compréhension approfondie des outils et des systèmes numériques. Cela a déjà été affirmé dans le Concept MITIC qui a été validé par le Conseil d'Etat le 9 mai 2017. Les récentes évolutions des plans d'études dépassent les anciennes conceptions des cours d'informatique. Il s'agit de doter les élèves de compétences techniques et réflexives, les dotant ainsi d'une culture numérique. Cet enseignement au numérique et par le numérique permet d'appréhender des apprentissages dans des différentes disciplines par le biais d'activités, de supports et d'outils adaptés aux besoins éducatifs. Ainsi la maîtrise des outils s'acquiert au travers de différentes productions. Ces évolutions contribuent à une numérisation de l'école tout en conservant la plupart des apprentissages de manière "débranchée".

Au sortir du cycle d'orientation, les voies entre études et formations professionnelles sont très différentes. Les compétences numériques attendues des jeunes varient donc en fonction du cursus choisi. Si l'école obligatoire donne des compétences génériques, ce sont bien les formations successives qui donnent les compétences métier. A la fin de l'école obligatoire, les jeunes sont en mesure de s'orienter dans le cadre du post-obligatoire, de suivre une formation professionnelle en entrant dans le monde du travail ou encore de faire face aux multiples situations de la vie courante. L'introduction des outils de bureautique et de communication Microsoft 365 pour les élèves dès la 5H et le corps enseignant facilitera la transition à la fin de l'école obligatoire. De manière générale, c'est la mission de la commission de l'informatique de l'Etat dans l'enseignement qui coordonne les différents services concernés.

L'éducation à la citoyenneté numérique prévue dans les plans d'études amène à un usage responsable des technologies. Les élèves comprennent que les écrans ne sont pas uniquement pour les loisirs, mais aussi pour produire et communiquer efficacement. Des moyens d'enseignement et des séquences visent à faire analyser aux élèves leur propre consommation numérique en vue d'une responsabilisation dans leur utilisation. En plus d'une formation à ces thématiques, le corps enseignant est soutenu par la fondation REPER en ce qui concerne les problématiques de santé liées à l'addiction.

Au vu des éléments du rapport, le Conseil d'Etat constate que les plans d'études visent un très large champ d'apprentissage permettant d'aller au-delà du statut de consommatrice ou consommateur et de faire des jeunes citoyennes et citoyens autonomes dans ce monde numérisé. En changeant la manière d'enseigner les usages, l'école a pour but de mettre les élèves dans des postures actives telle qu'elles se présentent dans la vie quotidienne, au travail ou dans les études.

Les nouveaux objectifs des plans d'études nécessitent une augmentation du matériel en classe afin de permettre à l'école fribourgeoise d'entamer un virage numérique avec des évolutions en profondeur. Cette vaste ambition se retrouve dans une stratégie d'éducation numérique pour l'école obligatoire, actuellement en cours de rédaction, faisant suite à la motion des députés Daniel Bürdel et Urs Perler sur l'équipement numérique individuel pour les élèves du cycle 3, motion acceptée il y a une année. L'adoption de cette motion entraîne une modification de loi scolaire. Elle sera mise en consultation après validation des membres du Conseil d'Etat et ce sera le cas cet automne. Si le calendrier peut être tenu, la présentation du rapport explicatif au Grand Conseil se fera lors de la session du mois de mai 2022.

Si cet important projet débouche sur une dépense nette supérieure à 1% du total des dépenses des derniers comptes arrêtés par le Grand Conseil, soit 40 millions un peu près, il devra alors être soumis à une votation populaire.

Pour toutes les raisons mentionnées et compte tenu du document qui sera mis en consultation cet automne puis soumis au Grand Conseil, le Conseil d'Etat vous remercie de prendre acte de ce rapport.

**Sudan Stéphane (PDC/CVP, GR).** Je déclare mes liens d'intérêts : je suis directeur d'école primaire et enseignant au cycle d'orientation.

Le groupe le Centre a analysé attentivement le rapport et la réponse du Conseil d'Etat au postulat Antoinette de Weck et Claude Chassot sur l'enseignement de l'informatique dans les écoles primaires et secondaires. Suite à ce postulat, le Conseil d'Etat propose donc une suite directe à celui-ci et demande de l'accepter en examinant le rapport joint à sa réponse. Dans le rapport, nous pouvons trouver de nombreuses informations et précisions quant au concept MITIC ainsi qu'au concept d'EdNum (éducation numérique) qui est en cours d'élaboration. En le parcourant et en remerciant les auteurs de celui-ci, voici quelques remarques et réflexions dont j'aimerais vous faire part. Tout d'abord, les questions pertinentes soulevées par les postulants arrivent à mon avis un peu tôt dans la mise en place de ce contexte, un peu comme si l'on jugeait la prestation d'une équipe et le score final d'un match de foot après cinq minutes de jeu seulement.

Enseignement informatique ou éducation numérique? L'éducation et le savoir-être sont tout aussi importants dans ce domaine que les objectifs d'enseignement transversaux développés dans les plans d'études. En effet, comme le relève les postulants, on a mis dans les mains de nos jeunes des formules 1 numérique mais ils n'ont même pas le permis de vélomoteur virtuel, d'où une non-maîtrise de certains dangers et dérives. Les apprenants doivent donc être sensibilisés sur les différents et nombreux aspects et perspectives développés par ce monde virtuel, ses multiples visages, ses ouvertures sur ce monde peu connu et ses dangers. Impliqué personnellement dans cette formation, j'ai pu donner des leçons et des cours en EdNum de la 1H à la 11H, de la formation accélérée pour les 7-8H afin de maîtriser les devoirs numériques, à la programmation de robots en 1H-2H, de l'utilisation d'outils technologiques pour réaliser différents travaux en 9H et 11H, à la sensibilisation du contenu du numérique et des données personnelles de la 1H à 8H. Même si ces technologies évoluent rapidement, il est indispensable que la formation des enseignants soit ancrée dans la durée et la stabilité. C'est pourquoi des moyens financiers et logistiques importants doivent être attribués pour la formation des enseignants. C'est là que se trouve la clé de la réussite de ce projet. Des cours doivent être mis en place de manière réfléchie et non pas à la va-vite. Il faut augmenter également le nombre des formateurs EdNum qui ne peuvent pas se démultiplier dans les différents établissements. Par ailleurs, des unités d'enseignement doivent être mises en place rapidement dans la grille-horaire afin de pouvoir réaliser les objectifs visés par le Conseil d'Etat pour que cela ne reste pas un vœu pieux.

La DICS devra faire preuve de pragmatisme en trouvant des solutions et peut-être un certain courage dans les choix opérés dans ladite grille. On ne peut effectivement pas demander au corps enseignant d'effectuer cette importante éducation numérique à temps perdu entre corrections, fin de journée ou de semaine. Je reste persuadé que ces nouvelles technologies doivent être appréhendées de manière sérieuse et réfléchie afin que nos jeunes confrontés à celles-ci puissent en profiter et non les subir à l'école et dans leur vie de tous les jours car, qu'on le veuille ou non, ces technologies et environnements numériques font partie de leur vie, de notre société.

C'est avec ces remarques et réflexions que le groupe le Centre accepte le postulat et prend acte du rapport du Conseil d'Etat, mais restera attentif à la suite et aux moyens qui seront attribués dans l'élaboration de cette éducation numérique.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Je parle au nom du groupe libéral-radical mais j'ai été aussi l'auteure de ce postulat.

Les motifs qui nous ont poussés, mon collègue Chassot et moi-même, à déposer ce postulat sont les constatations qui ont montré qu'il y avait des lacunes majeures chez les jeunes dans l'utilisation d'un ordinateur et de logiciels. On s'est donc demandé comment l'enseignement était donné et si les moyens importants mis par les communes étaient bien utilisés?

Ce postulat a donné l'occasion au Conseil d'Etat de faire une présentation sur ses objectifs ainsi que du concept MITIC. Je remercie le Conseil d'Etat pour son honnêteté puisqu'il a reconnu que les jeunes qui arrivaient actuellement en formation post-obligatoire n'avaient pas bénéficié de ces plans d'études et qu'on devait constater qu'ils présentaient des lacunes dans la maîtrise des outils numériques. Il rappelle aussi que ce concept d'éducation numérique 2022-2026 est actuellement en cours de rédaction. Il faudra donc un certain temps ainsi que des ressources et des formations pour mettre tout cela en oeuvre.

Sans les informations obtenues des enseignants, les ressources pédagogiques pour le corps enseignant sont vraiment nécessaires, comme vient de le dire mon collègue Sudan. Bien des enseignants n'ont pas atteint le niveau de compétence pour enseigner leurs branches par le numérique, et il en est de même pour les élèves qui peuvent vite décrocher à cause d'un manque de connaissances numériques. Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir aussi constaté ces lacunes parce que ce n'est qu'en constatant de façon objective la réalité qu'on peut remédier à ces problèmes.

Pour la question de l'hyperconnectivité, nous sommes aussi contents de savoir que l'Etat reconnaît ces problèmes qui sont des problèmes pour moi essentiels. J'ai souvent entendu les directeurs des CO en parler et je sais qu'il y a une collaboration avec REPER. Il ne faut vraiment pas minimiser ce problème, au contraire. Des formations seront aussi données, et j'en remercie le Conseil d'Etat.

Sur ces remarques, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat.

**Perler Urs** (*VCG/MLG, SE*). Ich gebe zuerst meine Interessenbindungen an: Ich bin Vorsteher am Collège Sainte-Croix und äussere mich im Namen der Fraktion Mitte Links Grün.



Mit grossem Interesse haben wir den Bericht zum Postulat Informatikunterricht an der Primar- und Sekundarschule zur Kenntnis genommen. Vor einem Jahr haben wir hier im Saal die Motion von mir und meinem Kollegen Daniel Bürdel angenommen, damit die Freiburger Schüler für die Zukunft gerüstet sind. Ich bin sehr froh und erfreut, dass die damals erwähnten Argumente in diesem Bericht Gehör gefunden haben und dass der Kanton daran ist, eine digitale Bildungsstrategie für die Legislatur 2022-2026 zu erarbeiten.

Die Digitalisierung ist eine Realität. Dieser Herausforderung müssen sich die Gesellschaft und die Schule heute stellen und die Frage beantworten, ob wir unsere Jugendlichen heute schon darauf vorbereiten und was sie verstärkt oder neu tun müssen.

Die Rolle der digitalen Medien hat eine zentrale Bedeutung. Die Lehrerinnen und Lehrer müssen sich an der Welt der Jugendlichen orientieren und ihnen darin Unterstützung geben. Es geht nicht darum, den Schulunterricht völlig umzukrempeln. Vielmehr steht eine Erweiterung der didaktischen Möglichkeiten im Vordergrund. Ausserdem ist es natürlich nicht verboten, auch in Zukunft Bücher zur Hand zu nehmen.

In Zukunft sind Kompetenzen wie das kritische Denken, Kreativität, Kommunikation und Kollaboration gefragt. Aber auch Charakterbildung wie Führungsstärke, Achtsamkeit, Neugierde und Widerstandsfähigkeit sind wichtig, um auf das Berufsleben vorbereitet zu werden. Deshalb ist die Digitalisierung nicht nur eine Werkzeugfrage, sondern eine Grundsatzfrage. Es ist klar, dass es neben dem klassischen Unterricht mehr Platz für Projektunterricht und Interdisziplinarität gibt. Zusätzlich bleibt der Dialog, das Sozialgefüge, sehr wichtig, wo durch ein gutes Lernklima die Schüler nicht vereinzeln, sondern in Gruppen arbeiten und wo Lehrkräfte geschult sind im Einsatz digitaler Lernmedien und selber entscheiden, welche Medien in der jeweiligen Situation am besten eingesetzt werden. Die Schule muss sich als gestaltender Akteur begreifen und nicht nur fragen, was macht die Digitalisierung mit der Schule, sondern vor allem, was macht die Schule mit der Digitalisierung. Oder anders ausgedrückt: In der globalisierten Wissensgesellschaft wird die Fähigkeit zum selbstbestimmten, selbstgesteuerten Lernen und Gestalten im Team zur Schlüsselqualifikation.

Am besten ginge es den Schülern, wenn man das Beste aus der alten, analogen Welt herausholen und es mit dem Besten aus der digitalen Welt verschmelzen könnte.

In diesem Sinne nehmen wir den Bericht erfreut zur Kenntnis und warten gespannt auf die digitale Bildungsstrategie.

**Fagherazzi-Barras Martine** (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis enseignante à l'école primaire.

Comme souligné dans le rapport, nous sommes soumis à un développement très rapide des outils de communication et le rôle de l'école est de s'adapter à l'évolution de la société et de préparer les élèves à appréhender et à se développer dans le monde qui les entoure. Et le moins qu'on puisse dire c'est que le numérique a fortement et très rapidement bousculé les codes, tant au niveau des manières d'apprendre et d'enseigner que des supports d'interaction entre les élèves.

L'école doit s'adapter certes, mais elle doit surtout faire des choix pertinents en matière de sélection des outils mais aussi du temps et de la forme consacrée à l'enseignement du numérique. Elle doit garantir une progression échelonnée des acquis en prévoyant à chaque stade de la scolarité des paliers d'acquisition, une mission qui est à mon sens actuellement remplie au travers des objectifs clairement fixés pour chaque cycle. Au niveau primaire, nous avons par exemple un carnet MITIC où les enfants en fonction des apprentissages qui ont été faits collent des gommettes. Cela permet de visualiser les acquis de chacun, mais aussi de différencier les temps d'acquisition pour chaque élève.

Les objectifs pédagogiques fixés laissent cependant aux enseignants une certaine souplesse de pouvoir travailler les notions numériques à acquérir de manière transversale et interdisciplinaire et ceci est un point positif à souligner. Un cadre cohérent et progressif me semble donc avoir été mis en place en ce qui concerne les objectifs d'apprentissage et d'utilisation des outils numériques.

En tant qu'enseignante, j'aurais un souhait, c'est que la DICS renforce les formations continues pour les enseignants en matière informatique et prévoit des plages obligatoires de formation. Je comprends le souci de respecter les niveaux d'acquisition de chacun (jeunes plus au fait des nouvelles technologies), mais actuellement le fonctionnement repose en grande partie sur des échanges de compétences à l'interne mise sur pied dans les établissements (responsables informatiques, collègues, etc.). Il peut donc y avoir de grosses disparités entre établissements scolaires avec ce système. Il est donc important que les enseignants soient correctement formés, si l'on veut que les élèves reçoivent les savoirs nécessaires.

La partie la plus délicate à gérer pour l'école obligatoire est sans doute celle de l'utilisation du numérique en tant que support média de communication ou d'information. Internet et les réseaux sociaux ont de nombreux apports bénéfiques, mais ces outils nécessitent en classe d'apprendre aux jeunes à développer un esprit critique dans la jungle des informations qui circulent sur internet, de savoir sélectionner les sources d'informations utiles pour les travaux de recherches, etc.

L'autre volet qui nécessite une implication forte de l'école est celle des plate-formes des réseaux sociaux : apprendre à gérer les inter-actions, les limites de ce qu'on peut poster ou non, les conséquences engendrées par certains posts malveillants, les dangers d'être exposé à des contenus ou des personnes mal intentionnées.

On assiste à une utilisation et une exposition de plus en plus précoce des jeunes enfants à ces réseaux sociaux et cela engendre beaucoup de problématiques relationnelles entre les élèves, des difficultés aussi pour les parents qui se sentent démunis ou dépassés parfois pour faire face à une gestion adaptée des outils numériques. L'école est donc de plus en plus amenée à jouer un rôle de médiateur car même si bien souvent ce genre d'inter-actions sur les réseaux sociaux a lieu en dehors du temps de classe elles ont un effet direct sur le climat de classe et par conséquent sur les conditions optimales d'apprentissage. Dans cette optique il est primordial que la DICS renforce encore son offre en matière de prévention et mette sur pied des formations continues pour les enseignants, des ateliers d'information pour les parents et les élèves. Certes, beaucoup de choses existent déjà: REPER, on a un POWER POINT d'informations pour les réunions de parents. L'offre est déjà existante mais elle l'est souvent sous une forme facultative et de ce fait elle ne touche pas toujours les publics qui en auraient le plus besoin. Question au commissaire du Gouvernement : Quelle mise en œuvre la DICS peut-elle suggérer pour améliorer cet aspect-là ? Il faut aussi prévoir aussi du temps défini dans la grille-horaire pour pouvoir aborder tous ces aspects, comme l'a suggéré mon collègue Stéphane Sudan.

Autre point à souligner dans ce rapport et qui est primordial, c'est le souci de garantir un outillage suffisant et adapté aux objectifs fixés par le PER ou le LEHRPLAN. Les communes étant prioritairement garantes de l'offre en qualité et en quantité fournit aux établissements scolaires, il est important qu'elles soient sensibilisées à la nécessité de maintenir un parc informatique efficace et adapté aux besoins du terrain.

Dans cette même thématique de l'outillage, la période COVID a révélé de grandes disparités dans l'accès au numérique pour les familles. La DICS, en partenariat avec les communes, doit sans attendre plancher sur des solutions pour faciliter l'acquisition d'ordinateurs, par exemple des bons ou bourses informatiques, imaginer une possible revente à bon prix du parc informatique lorsqu'il est changé, le but étant de garantir une réelle égalité des chances en matière d'accès au numérique.

Je suis heureuse de lire dans ce rapport que le but essentiel du Conseil d'Etat est de conserver les valeurs humanistes des plans d'études, pour les enseignants de continuer à enseigner la collaboration, l'interactivité, les savoirs, savoirs-être et savoirs-faire tout en mettant des garde-fous nécessaires pour ne pas cloisonner et isoler les élèves derrière un enseignement virtuel sans interfaces d'échange. Il est donc possible de continuer le renforcement de l'enseignement du numérique tout en veillant, au primaire surtout, à maintenir en priorité des activités qui favorisent le développement moteur et sensoriel des enfants et l'apprentissage en interactivité avec ses pairs.

**Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA).** Meine Interessenbindungen sind allein privater Natur: Meine Frau ist Primarlehrerin und ich habe Kinder im betreffenden Alter, ansonsten bestehen keine Interessenbindungen. Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Wir danken für das Erstellen des vorliegenden Berichts. Unsere Fraktion hat diesen aufmerksam und mit Interesse gelesen. Wir danken den Verfassern.

Die Digitalisierung ist für alle eine Herausforderung. Entsprechend ist es richtig, dass unsere Kinder und Jugendlichen, aber auch deren Eltern und Erziehungsbevollmächtigte, sich intensiv mit diesem Thema und entsprechend mit der Informatik auseinandersetzen müssen. Hier kann rückblickend gesagt werden: Corona hatte einen positiven Effekt. Haben die Schulkreise und die Eltern diese Chance gepackt, sind sie heute "on track". Aber natürlich, man muss immer am Ball bleiben.

Wichtig ist folgender Satz aus dem Bericht: "Die Schule hat die Aufgabe, die Kinder und Jugendlichen zu unterrichten und auf die Welt von heute und morgen vorzubereiten." Dies gilt, das möchten wir von der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei betonen, für die gesamte Bandbreite der Berufswelt, für Informatikberufe, aber auch für alle anderen Berufswege sind Informatikkenntnisse heute unabdingbar. Das Fokussieren auf das Basiswissen, wie in den Lehrplänen vorgesehen, und das mit Bezug zur Realität und einem möglichen Lebenslauf des jeweiligen Schülers, ist der richtige Weg.

Etwas skeptischer sehen wir die Schlussbemerkung, dass bereits an einem Konzept Digitale Bildung 2022-2026 gearbeitet wird. Denn gleichzeitig wird darauf hingewiesen, dass der Lehrplan 21 erst im zweiten Jahr seiner Umsetzung ist und der Westschweizer Lehrplan PER erst gerade genehmigt wurde und es noch mehrere Jahre dauern wird, bis dieser eingeführt ist. Hier soll der Staatsrat dafür besorgt sein, die Lehrerinnen und Lehrer zu schützen, um sie nicht einmal mehr mit neuen Reformen zu überhäufen, bevor überhaupt die letzte Reform einigermaßen gegriffen hat.

Mit diesen Bemerkungen nehmen wir den Bericht zur Kenntnis und werden die Situation weiterhin interessiert beobachten.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Merci pour toutes ces prises de position. Nous sommes en effet à un moment de transition puisque le nouveau paysage numérique fribourgeois pour l'école obligatoire

et post-obligatoire est en cours d'élaboration en partie et d'implémentation. C'est donc un moment difficile pour faire un rapport de ce qu'il y a, parce qu'on est en train de changer. Evidemment, ces changements seront profonds. On est en train d'élaborer ce concept d'éducation numérique avec une consultation qui va démarrer cet automne et dans lequel il y aura énormément de réponses à vos inquiétudes et vos questions. Je n'ai pas encore pu prendre connaissance de ce rapport qui est toujours dans mes services. Je ne peux donc pas vous donner trop de détails. Il est évident qu'en introduisant l'informatique comme branche, on va en quelque sorte modifier la grille-horaire. Cela sera un élément extrêmement important. On le fera en discussion avec les syndicats pour qu'on puisse avoir un échange le plus complet possible et trouver une solution qui soit bonne et supportable en termes d'horaires.

Oui, il y a des lacunes; on l'a constaté. La pandémie nous a révélé l'étendue des lacunes. J'ai eu l'occasion d'aller visiter de l'enseignement à distance il y a une année pendant la pandémie. Pendant la visite, un enfant élève du CO a appelé la maîtresse qui faisait l'enseignement à distance pour lui demander ce qu'est Adobe Acrobat. Nos PDF qui sont du pain quotidien n'étaient encore visiblement pas compris par un jeune qui certainement manipule son ordinateur déjà très bien. Voilà le genre de lacune que j'ai pu moi-même constater et qui est aussi à corriger.

Evidemment, l'hyperconnectivité est un souci majeur et c'est pour cela que le nouveau plan d'études, du côté alémanique comme du côté francophone, prévoit non seulement la science informatique, connaître ce que c'est, les usages, comment le manipuler, et après qu'est-ce que je fais avec cela lorsque j'entre en échange avec le reste du monde par le biais d'internet? On doit là apprendre à être attentif, à savoir quels sont les dangers, comment repérer des signes ou des indications qui peuvent être transmises en allant sur le réseau. C'est l'éducation aux médias. C'est un des piliers de l'éducation numérique et c'est là qu'il faudra faire l'effort aussi important pour qu'on puisse être critique face à l'outil lui-même et ne pas se laisser emporter.

Les montants sont extrêmement importants. A Saint-Gall, de mémoire c'était 70 millions. A Neuchâtel, on était entre 30 et 40 millions. Notre projet sera certainement de plusieurs dizaines de millions. Dans la réponse à la motion Bürdel/Perler on avait évoqué une vingtaine de millions pour introduire et quelques 5 millions après de frais de renouvellement et de tout ce que cela concerne. On arrive très vite à des dizaines de millions. C'est clair que dans ces montants il y a tout ce qui concerne les personnes qui sont comprises. Cela répond peut-être aussi à ce souci d'être suivi et accompagné. Il faudra des personnes ressources, qu'on n'a pas maintenant. Il faudra de la formation accrue et non seulement continue.

On est en train de préparer un projet qu'on pourra vous soumettre. Il y aura aussi à développer des moyens d'enseignement numérique comme tels qu'on n'a pas forcément maintenant et qu'il s'agit de développer. On ne va pas laisser l'enseignant tout seul avec des logiciels qu'il va trouver dans la nature. Il faudra amener ces moyens d'enseignement, former l'enseignant à l'utilisation de ces moyens numériques pour que le tout fonctionne. Cela va évidemment prendre encore un peu de temps. En termes de délai, le plan d'étude alémanique, LEHRPLAN21, est entré en 2019 mais est encore dans sa première phase. Le plan d'études romand a été décidé cette année, mais il demande pour nous de pouvoir former, de pouvoir travailler sur des moyens d'enseignement numérique. On prévoit donc l'entrée en vigueur avec la grille-horaire qui incorporerait cette nouvelle branche pour la rentrée 2023-2024 et pas plus tôt. On est, avec les cantons romands, dans le même ordre de grandeur. Il y en a quelques-uns qui prévoient encore même un peu après l'introduction. Les choses se feront donc progressivement. On ne va pas arriver au début avec la totalité du changement. Ce sera progressif, dans deux ans, mais pas avant.

Entre deux, il y aura le concept de cette éducation numérique à vous présenter qui rassemble l'outil, les moyens, qui paie quoi? combien? où? quand? comment? et avec quelle manière de faire fonctionner tout cela? Si je prends le nombre d'élèves de l'école obligatoire c'est 40 000 élèves. Avec le post-obligatoire, simplement étude, on en est pratiquement à 47 000. On franchit allègrement les 55 000 lorsqu'on met le secondaire professionnel. Imaginez cette infrastructure informatique à mettre en place. Cela demande évidemment toute une réflexion, notamment en collaboration avec le SITel.

Voilà les éléments que je voulais vous donner. On aura l'occasion d'en reparler dans moins d'une année, ici, avec un rapport beaucoup plus complet. Vous aurez l'occasion d'en prendre connaissance cet automne avec la consultation.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Rapport d'activité 2021-GC-84

### Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO) (2020)

---

Rapporteur-e: **Berset Solange** (PS/SP, SC)  
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**  
Rapport/message: **02.06.2021** (BGC septembre 2021, p. 3158)

---

#### Discussion

**Berset Solange** (PS/SP, SC). L'année 2020 de la HES-SO s'est déroulée avec beaucoup de travail supplémentaire lié notamment à la pandémie du Covid 19.

Notre commission interparlementaire s'est réunie à trois reprises et le bureau a tenu plusieurs séances en visioconférence durant l'année 2020.

Il faut relever l'excellent travail du rectorat ainsi que de l'ensemble des équipes de la HES-SO. Par la mise en place de plans d'actions, d'encadrements rapides clairs et efficaces, ils ont permis aux écoles de la HES-SO de poursuivre l'enseignement. Le rectorat s'est beaucoup engagé pour protéger la santé des étudiantes et étudiants ainsi que celle du personnel et il a mis en place des mesures permettant de préserver les chances pour que les étudiants puissent poursuivre et réussir leurs études. Il est à relever que plusieurs étudiants et étudiantes ont été mobilisés dans les établissements hospitaliers et surtout dans les EMS et autres institutions. Le rectorat a mis en place un fonds de soutien pour soutenir les étudiantes et étudiants en formation master ou bachelor et l'utilisation de ce fonds est vérifiée de manière très intensive. La HES-SO a confirmé sa capacité à s'adapter rapidement à des situations extraordinaires et à se positionner comme une Haute école de référence.

La commission soutient la démarche du rectorat qui va établir un bilan de la crise avec une orientation prospective sur la base des leçons à tirer.

Durant l'année 2020, la convention d'objectifs quadriennale 2021-2024 a été présentée à la commission. Cette convention a été conclue entre le comité gouvernemental, présidé par notre conseiller d'Etat, Olivier Curty, et le rectorat. Cette convention définit les missions, les axes de développement et les indicateurs de mesure. Elle sert de référence pour le pilotage global de l'institution. Cette convention est mise en œuvre au travers des mandats de prestations, quadriennaux, eux aussi entre le rectorat et chaque domaine d'études dans les différents écoles, ainsi qu'entre le rectorat et chacune des hautes écoles.

La collaboration avec le comité gouvernemental a eu quelques petits "vides". Le comité gouvernemental n'a pas été représenté lors de plusieurs séances de la commission. Il en est résulté un manque d'informations, notamment concernant le financement de la HES-SO et la contribution des cantons. L'objectif de la commission interparlementaire est que la HES-SO développe des projets académiques et transversaux, par exemple pour la numérisation, le développement durable et l'interdisciplinarité. Le comité gouvernemental a mandaté une société en 2020 afin d'effectuer un audit sur la pertinence de l'organisation et des prestations du rectorat ; deux membres du bureau ont participé à cette analyse.

En ce qui concerne les finances, le budget 2021 a été adopté en septembre 2020 par le comité gouvernemental. Un nouveau modèle financier prévu pour 2021-2024 a été reporté d'un an. L'objectif de ce nouveau modèle financier consiste principalement à recalculer les enveloppes de base en tenant compte de l'évolution des effectifs estudiantins sur la dernière période 2017-2020. La variation des contributions des cantons partenaires devrait s'établir sur une croissance annuelle moyenne de 0,6% environ.

Chaque année, la commission interparlementaire propose un thème : en 2020 la thématique choisie s'est portée sur « Les métiers du futur ». Le contexte de transformation majeure de la société, marquée en particulier par les ruptures numériques, des dynamiques d'individualisation et le défi climatique, fait que les HES ont pour mission d'anticiper la génération des nouveaux savoirs, de garantir leur transfert dans le monde économique et de veiller à l'adaptation continue de l'enseignement pour former des jeunes aptes à jouer un rôle actif dans notre société. Notre HES-SO de type professionnalisante a une responsabilité dans le développement et l'adaptation des cursus afin d'offrir des formations pertinentes qui répondent aux besoins des milieux professionnels et qui permettent la plus forte employabilité des futur-e-s diplômé-e-s.

La commission interparlementaire fonctionne efficacement grâce à la collaboration fructueuse avec les responsables de la HES-SO. Nos remerciements s'adressent au président du comité gouvernemental, Olivier Curty.

Quelques mots encore concernant la délégation fribourgeoise. Cette dernière a visité chacune des HES du canton de Fribourg. La délégation est unanime à reconnaître le dynamisme et l'excellente collaboration entre les HES-FR. Afin de soutenir les

écoles et de les aider à réussir les défis importants qu'elles doivent relever, notamment dans la recherche, les membres de la délégation vont déposer plusieurs objets parlementaires :

- > Une demande de planification globale pour les constructions, agrandissements ou rénovations des écoles avec la volonté d'accélérer les démarches nécessaires.
- > Un postulat afin d'améliorer le bilinguisme et de donner plus de moyens à nos HES afin de développer le bilinguisme et l'enseignement bilingue.

Des questions seront posées sur la digitalisation, les prestations de service que nos HES-FR offrent et que le Conseil d'Etat n'utilise pas ou ne saisit pas les opportunités offertes, et sur la collaboration entre la Haute école de musique et le conservatoire.

Je remercie très chaleureusement mes collègues de la délégation fribourgeoise pour l'excellente collaboration et le soutien fort à nos HES-FR. Merci à tous les directeurs et directrices et tout le personnel des HES-FR qui oeuvrent vraiment pour le bien et le futur de notre canton. Merci à M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty, toujours disponible pour nous donner des informations.

Je vous invite à prendre acte de ce rapport.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Ich danke der Interparlamentarischen Aufsichtskommission über die HES-SO und der Vorsteherin der Freiburger Delegation, Frau Grossrätin Solange Berset, für diesen Bericht.

Ich habe im Juli den Vorsitz des Regierungsausschusses nach zwei Jahren intensiver Arbeit an meine Waadtländer Kollegin Staatsrätin Cesla Amarelle abgetreten und möchte kurz auf die beiden speziellen Jahre meines Präsidiums zu sprechen kommen.

On peut le dire sans prétention : cette présidence a été celle des très grands chantiers. Tout d'abord celui de la Convention d'objectifs quadriennale 2021-2204, signée en juin 2021 par les représentants des cinq cantons-régions. Si celle-ci s'inscrit dans la continuité, elle n'en reste pas moins ambitieuse. Il s'agit de relever les défis majeurs que constituent la transition numérique et le développement durable, d'offrir des formations agiles et en adéquation constante avec les besoins du terrain et de renforcer l'expertise de nos hautes écoles auprès de nos entreprises tout en créant des synergies entre hautes écoles. Il s'agit aussi de créer des cercles vertueux en matière de recherche et développement. Quelques objectifs ont été énumérés dans le rapport et on peut citer encore celui de développer une politique en matière de « lifelong learning » qui me tient particulièrement à cœur. Il ne s'agit pas d'une simple déclaration d'intentions. Cette convention se veut le fil rouge de notre gouvernance. Elle a été déclinée en de nombreuses actions et un travail énorme a été fourni de manière à pouvoir définir des critères de mesures réalistes et facilement mesurables pour un monitoring efficace. En parallèle, j'ai souhaité inclure à chaque séance du comité gouvernemental un temps d'échange sur les priorités stratégiques et inscrire aussi à chaque ordre du jour un thème d'approfondissement.

Die zweite Grossbaustelle meines Präsidiums war die Revision des Finanzmodells.

Ich will hier nicht auf die technischen Einzelheiten eingehen, aber das neue Modell hat es ermöglicht, die Subventionen zugunsten derjenigen Hochschulen auszugleichen, deren Studierendenzahlen stark zugenommen haben, was für den Kanton Freiburg der Fall war.

Dies trifft auch auf die HES-SO//FR zu, die nun deutlich mehr Subventionen erhält.

Le nouveau modèle intègre également un mécanisme de financement pérenne pour les filières qui n'ont pas atteint un cycle complet et pour les futures nouvelles filières ou orientations, ce qui améliore la prévisibilité financière à la fois pour les écoles et aussi pour les cantons. Si le canton fournit un effort financier important par le biais du financement direct, le clearing sera amélioré avec le nouveau modèle.

Enfin, et toujours pour concrétiser les objectifs voulus dans la convention, des moyens considérables ont été investis pour le financement des projets stratégiques notamment en matière du numérique et du développement durable. Les effets ne se font pas attendre puisque la HES-SO a été récemment élue la meilleure des hautes écoles spécialisées de Suisse par le WWF pour ses projets menés autour de la durabilité.

Die letzte, aber nicht weniger wichtige Baustelle meines Präsidiums bestand darin, die institutionelle Politik unter die Lupe zu nehmen, um die Effizienz und Transparenz zu steigern.

Die Funktionsweise des Rektorats und der zentralen Dienste wurde einer vertieften Analyse unterzogen, dank der die Erwartungen aller Beteiligten geklärt werden konnten.

Der anschliessende Audit-Bericht wurde dem Regierungsausschuss im Frühjahr vorgelegt.

Ce dernier se réunira le 16 septembre prochain pour approfondir la réflexion autour des recommandations qui y ont été faites et établir ensuite un plan d'action. Ces conclusions seront discutées ensuite avec le Bureau de la CIP puis présentées à la prochaine séance plénière de la Commission interparlementaire de novembre prochain.

Cela a été évoqué dans le rapport, la Commission interparlementaire de contrôle a en effet souhaité que la collaboration avec le comité gouvernemental soit réaffirmée. Ce dernier s'est donc entretenu avec les membres du bureau en marge de sa séance de septembre 2020 lors d'un échange à bâtons rompus sur les attentes communes des délégations cantonales. Cet échange a été fructueux et je ne peux que me réjouir de notre collaboration future.

2020 war aber nicht nur aufgrund der Grossbaustellen ein besonderes Jahr. Auch die Covid-Krise war mit einem enormen zusätzlichen Aufwand verbunden, damit trotz den aussergewöhnlichen Bedingungen eine qualitativ hochstehende Ausbildung gewährleistet werden konnte.

Je m'associe aux félicitations de la commission au rectorat pour son excellente gestion de la crise. Mes félicitations s'adressent également à la Direction et au personnel de la HES-SO//FR qui ont fait preuve d'une réactivité incroyable. De même, je salue l'engagement des étudiantes et étudiants mais m'associe aussi aux préoccupations de la commission quant à leur fatigue et lassitude. Si des solutions rapides ont été trouvées pour prévenir la précarité grâce à l'aide d'urgence cofinancée par les cantons (60 bénéficiaires de la HES-SO//FR pour 80 000 francs), le bien-être psychologique des jeunes en général doit être au cœur de nos préoccupations ces prochains mois, voire ces prochaines années.

Je dois relever ici que l'entente au sein du comité gouvernemental reste toujours très bonne. M<sup>me</sup> Chrystel Graf nous a par ailleurs rejoints succédant à M<sup>me</sup> Maire-Hefti pour la représentation de la région BE-JU-NE.

La collaboration dans le cadre de la présidence avec les instances dirigeantes de la HES-SO et avec M<sup>me</sup> Vaccaro en particulier, dont le mandat de rectrice a été renouvelé pour quatre ans, a également été très bonne.

Voilà donc pour le bilan de cette présidence qui, bien que secouée par le Covid, a été un défi passionnant à relever.

Je remercie la Commission interparlementaire de contrôle pour sa confiance.

**Schoenenweid André** (*PDC/CVP, FV*). Je m'exprime au nom du groupe le Centre. Mon lien d'intérêts: je suis membre de la commission HES-SO et je suis aussi diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg.

Le groupe le Centre a pris connaissance avec intérêt et grande satisfaction du rapport annuel de la commission HES-SO et de l'évolution qualitative et importante de la HES-SO placée sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat, Olivier Curty, président du comité gouvernemental. Notre groupe relève l'importance de mettre en valeur cette haute école HES-SO, celle de Fribourg en particulier, car il faut rappeler que la contribution cantonale est de 51 millions, sur dix ans un demi-milliard. Le canton de Fribourg reste le troisième canton contributeur et certainement aussi un grand bénéficiaire de cette haute école.

La nouvelle convention stratégique 2021-2024 englobe aussi de nouvelles missions et des axes de développement en adéquation avec les mutations constantes de l'enseignement avec la transition numérique et surtout de notre société qui exige des diplômés une nouvelle sensibilité face à l'environnement, au développement durable et aussi aux enjeux sociaux et de la santé. Nous relevons avec force l'évolution très intéressante et essentielle de la recherche et du développement de l'innovation auprès des milieux professionnels avec un fort ancrage régional. L'encouragement de la recherche répond aussi aux enjeux sociétaux actuels et futurs.

Une autre vision des métiers du futur convient bien à notre groupe. La transition numérique, le défi climatique, la transformation des attentes de la société vont forcer la HES-SO à anticiper l'évolution des métiers du futur envisagés dans les différentes hautes écoles de Suisse occidentale et du canton de Fribourg en ce qui nous concerne. Anticiper l'avenir, en particulier par la HES-SO, c'est se donner les moyens de relever les défis de notre canton.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Pétition 2021-GC-39

### Plus de droits pour les apprenti-e-s

---

Rapporteur-e:	<b>Müller Chantal</b> (PS/SP, LA)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi</b>
Rapport/message:	<b>28.06.2021</b> (BGC septembre 2021, p. 3138)
Préavis de la commission:	<b>28.06.2021</b> (BGC septembre 2021, p. 3142)

---

#### Discussion et vote

**Müller Chantal** (PS/SP, LA). Die kommunistische Jugend verlangt in ihrer Petition vom Februar 21 mehr Rechte für die Lernenden. Die Urheber schreiben, dass "Überstunden, ausbildungsfremde Arbeit, geringer Lohn und geringe Wertschätzung für viele Lehrlinge zum Alltag gehören und somit Lernende besser geschützt werden sollen". Sie fordern reguläre, unangekündigte und konsequente Kontrollen der Lehrverhältnisse seitens des Kantons und der Gewerkschaften, durch die das Wohl und die Rechte der Lernenden sichergestellt und die Betriebe zur Verantwortung gezogen werden, sowie eine bessere obligatorische Grundbildung während der Lehre, in der die Lernenden in Einbezug der Gewerkschaften über ihre Rechte sowie über die Notwendigkeit von Gewerkschaften zum Ausbau und zur Verteidigung dieser Rechte aufgeklärt werden.

Die Kommission hat diese Petition in ihrer Sitzung vom 28. Juni besprochen. Die Petition erfüllt die Zulässigkeitskriterien des Petitionsgesetzes.

Die Kommission empfiehlt Ihnen mit sieben zu einer Stimme, dieser Petition nicht Folge zu leisten. Die Argumente sind ähnlich wie die des Berichts vom Amt für Berufsbildung, welches in dieser Frage konsultiert wurde. Wie Sie dem Bericht entnehmen können, ist die Kommission für Lehraufsicht für die Lehrlinge verantwortlich. In dieser sitzen auch Vertreter der Gewerkschaften. Die Mehrheit der Kommission ist der Auffassung, dass der geltende Rechtsrahmen eine angemessenen Aufsicht über die berufliche Grundbildung ermöglicht. Sie erachtet ebenfalls unangekündigte Kontrollen als ein nicht sinnvolles Mittel, die Situation der Lehrlinge zu verbessern.

Betreffend das Arbeitsrecht geht die Mehrheit der Kommission davon aus, dass die Lehrlinge genügend über ihre Rechte betreffend Gewerkschaften und GAVs aufgeklärt werden.

Dies sieht eine Minderheitsstimme der Kommission anders. Sie macht sich grosse Sorgen, dass Lehrlinge, wie in der Petition beschrieben, teilweise nicht zumutbaren Arbeitsbedingungen ausgesetzt sind. Sie möchte unangekündigte Kontrollen einführen sowie dem Arbeitsrecht mehr Platz in der Ausbildung gewähren und die Gewerkschaften mehr in die Ausbildung einschliessen.

Es ist zu erwähnen, dass allen Mitgliedern der Kommission die Arbeitsbedingungen der Lehrlinge am Herzen liegen. Sie fordert das Amt für Berufsbildung auf, dafür zu sorgen, dass die Kontrollen strikt durchgeführt und erforderlicher Weise verschärft werden.

Zusammenfassend empfiehlt Ihnen die Kommission, der Petition nicht Folge zu leisten.

**Ghielmini Krayenbühl Paola** (VCG/MLG, SC). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des pétitions.

Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance de la pétition "plus de droits pour les apprenti-e-s" ainsi que du rapport de la Commission des pétitions.

Notre groupe est partagé sur la nécessité de donner suite à cette pétition. Notre groupe est sensible aux conditions de travail des apprentis et il est intolérable qu'il puisse exister des cas de harcèlement sexuel et de mobbing au travail, ainsi que des cas de non-respect des conditions d'apprentissage tels que décrits dans le texte de la pétition.

Les pétitionnaires soutiennent qu'avec des contrôles non annoncés et une meilleure éducation, les apprentis seraient mieux protégés. Une partie de notre groupe pense que la base légale pour éviter de tels dérapages existe déjà, notamment avec la surveillance exercée par les commissions d'apprentissage. Ces commissions sont menées par la Commission cantonale de la formation professionnelle et la loi prévoit que les organisations du monde du travail y soient représentées. Ces commissions doivent en principe visiter chaque personne en formation une fois par année et des visites non annoncées sont aussi possibles. Si des jeunes apprentis se sont trouvés démunis face à une situation irrégulière de leurs conditions de travail, il est probable que le rôle de contrôle d'une ou l'autre commission d'apprentissage a failli. En outre, il est inadmissible que le devoir de diligence de l'employeur ne soit pas assuré. Il en va aussi, et surtout, de la responsabilité des patrons de faire respecter les règles élémentaires de la protection des jeunes qui leur sont confiés

Une partie de notre groupe ne va donc pas soutenir la pétition, mais demande, comme l'a fait la Commission des pétitions, que le Service de la formation professionnelle applique d'une façon stricte le contrôle des entreprises. L'autre partie du groupe soutiendra la pétition.

**Bapst Bernard** (*UDC/SVP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des pétitions.

J'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Nous avons étudié cette pétition avec intérêt. Les pétitionnaires considèrent que durant l'apprentissage, nombre d'apprentis sont confrontés au stress. Les heures supplémentaires, le travail en dehors de l'apprentissage, les bas salaires et le manque d'estime font partie de leur vie quotidienne, indiquant encore que le harcèlement sexuel et le mobbing ne sont pas rare dans les lieux de formation. Ils estiment que le droit à une bonne éducation soit protégé. Pour ce faire, ils demandent des contrôles réguliers et non annoncés des lieux d'apprentissage par le canton et les syndicats afin de garantir le bien-être et les droits des apprentis.

La Commission des pétitions a sollicité du Service de la formation professionnelle, chargé d'exercer la surveillance de la formation professionnelle initiale, un rapport sur la surveillance de l'apprentissage dans le canton de Fribourg. Ladite commission retient que le Service de la formation professionnelle peut confier tout ou partie de la surveillance et des commissions d'apprentissage. C'est la Commission cantonale de la formation professionnelle qui nomme les membres des commissions d'apprentissage. En veillant au respect de la parité au sein de ces dernières, représentantes d'associations professionnelles patronales, d'associations professionnelles de travailleurs et de l'enseignement.

Une majorité de la Commission des pétitions, dont certains membres sont ou ont été formateurs d'apprentis, considèrent que le cadre légal en vigueur permet une surveillance adéquate de la formation professionnelle initiale. Elle ne soutient ainsi pas la demande de contrôle inopiné des lieux d'apprentissage, soulignant que de tels contrôles sont d'ores et déjà possibles, mais restent rares pour des raisons pratiques avant tout. La présence de l'apprenti et de son responsable de formation ne peut en effet être garantie en cas de visite surprise. La majorité de la commission demande cependant au Service de la formation professionnelle de veiller à une application stricte, voire à un renforcement au besoin des contrôles, ceci pour assurer la qualité des apprentissages. Une majorité de la commission se montre par ailleurs défavorable à la participation des syndicats à la formation de base. Elle relève que l'enseignement dispensé par les centres de formation professionnelle aborde les thématiques relatives au droit des apprentis, aux syndicats ou aux conventions collectives de travail.

Le groupe de l'Union démocratique du centre suivra les recommandations de la Commission des pétitions et refusera, à l'unanimité, cette pétition.

**Kaltenrieder André** (*PLR/FDP, LA*). Je m'exprime au nom du groupe libéral-radical. Je déclare mes liens d'intérêts : je suis membre de la Commission des pétitions.

Wie schon meine Vorredner unterstütze ich die Voten, die gegen eine Folgeleistung dieser Petition sprechen. Ich habe nur zwei, drei Punkte, die ich erwähnen möchte.

In der Schweiz ist die Berufsbildung eine gemeinsame Aufgabe von Bund, Kantonen und den Organisationen der Arbeitswelt. Diese drei Partner sind gemeinsam dafür verantwortlich, eine hohe Qualität der beruflichen Bildung und eine ausreichende Anzahl von Ausbildungsplätzen zu gewährleisten.

Aus einem Bericht, der von der Kommission vom Amt für die Berufsbildung vom Kanton angefordert wurde, geht hervor, dass die Kommission vom Amt für die Berufsbildung die Aufsicht ganz oder teilweise Lehrlingskommissionen anvertrauen kann, die vom Amt für Berufsbildung eingesetzt werden.

Der geltende Rechtsrahmen ermöglicht eine angemessene Aufsicht über die berufliche Grundbildung. Des Weiteren ist zu erwähnen, dass im Unterricht der Berufsbildungszentren Themen wie die Rechte der Lernenden, die Gewerkschaften und die Gesamtarbeitsverträge umfassend behandelt werden und dass es deshalb nicht notwendig ist, eine Beteiligung der Gewerkschaften an der beruflichen Grundausbildung anzustreben.

Schliesslich ist zu bedenken, dass eine überwiegende Mehrheit der Auszubildenden eine duale Ausbildung absolviert und nur an einem oder zwei Tagen pro Woche den Unterricht besucht. Der Pflichtlehrplan ist relativ schwer, zumal auch Berufsschulen verpflichtet sind, andere Kurse zu organisieren, die hauptsächlich die Sicherheit betreffen.

Aus diesen verschiedenen, genannten Gründen geht die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nicht auf diese Petition ein.

**Gaillard Bertrand** (*PDC/CVP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des pétitions, directeur de la menuiserie G. Risse SA qui forme des apprentis.

Le groupe Le Centre a étudié avec attention cette pétition. Les pétitionnaires demandent principalement des contrôles réguliers et non annoncés sur le lieu de l'apprentissage, par le canton et les syndicats afin de garantir le bien-être et le droit des apprentis, ainsi que des mesures conséquentes en cas de non-respect dans le but de responsabiliser les entreprises, une



meilleure éducation de base obligatoire avec la participation des syndicats pendant l'apprentissage. Durant cette participation, les apprentis seront informés de leurs droits.

Le groupe Le Centre constate que le Service de la formation professionnelle peut et délègue la surveillance aux commissions d'apprentissage. Celles-ci sont constituées à parité par les divers acteurs des métiers concernés, y compris les associations professionnelles de travailleurs. Une surveillance des conditions d'apprentissage est régulière et des contrôles surprises peuvent déjà être effectués. Les membres du groupe Le Centre ne sont pas favorables à ce que les syndicats participent de manière directe dans la formation de base. L'enseignement relatif au droit du travail étant donné en toute impartialité par les centres de formation professionnelle. Toutefois, nous déplorons, comme l'annonce les pétitionnaires, que certains cas de mobbing et de harcèlement sont encore constatés à l'heure actuelle sur les lieux de travail. Nous les condamnons fermement et sollicitons vivement les commissions d'apprentissage pour qu'elles sanctionnent sévèrement ces dérives.

Fort de ces constatations, le groupe Le Centre va rejeter cette pétition.

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Tout d'abord, mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des pétitions. Je suis syndicaliste Unia qui a un groupe très actif d'apprentis. Je suis membre de la commission ACPC du centre professionnel. J'ai été membre de la commission de la formation professionnelle, conseiller communal en charge de la jeunesse et formateur d'apprentis.

Que demandent les apprentis? Ils demandent à être écoutés et entendus et ils demandent que les syndicats, leurs représentants, mais aussi les employeurs participent concrètement à la formation de leurs droits, en particulier d'être informés sur le droit du travail et sur les conventions collectives. Pour la première partie, notre syndicat a organisé une enquête auprès des jeunes. Cette enquête a démontré qu'un tiers des apprentis sur leur place de travail avait une fois ou l'autre été soumis à des questions de pressions sexuelles. De plus, un tiers également a été soumis à des pressions d'ordre psychologique ou moral. J'ai participé à l'un ou l'autre de ces entretiens. J'ai été choqué de ce que j'ai entendu. Pour beaucoup d'apprentis il y a une énorme détresse, une énorme solitude pour ceux qui sont concernés par ces diverses pressions.

Les commissions d'apprentissage sont certes nommées par la commission de la formation professionnelle. Certes, la loi prévoit une représentativité des formateurs comme des salariés, mais ces commissions sont souvent désignées par cooptation. Par ailleurs, leur contrôle se fait, et je ne pense pas qu'il est de mauvaise qualité. Je pense qu'il est bien fait et les gens qui s'y investissent s'y investissent énormément. Toutefois, il est organisé, planifié, et c'est normal. Ajouter une intervention inopinée permettra à notre sens à ceux qui ont des difficultés de trouver une confiance pour pouvoir s'exprimer et le faire sans son employeur permet justement cette confiance.

Ensuite, à la question de la formation sur les CCT et le droit du travail, les motionnaires citent explicitement les syndicats. La pratique, c'est qu'il y ait une fois au moins lors de leur formation professionnelle, une heure de cours dispensés ou au moins une intervention paritaire (syndicats et patrons) qui présente leur vécu en termes de convention collective et en termes de droit du travail. Ils présentent aussi bien leurs divergences que leurs convergences, notamment dans l'application des conventions collectives. Ce travail a existé dans ce canton de manière volontaire, il a été profitable. Le fait qu'il y ait un certain échange entre les uns et les autres permet une participation active des apprentis. Cette participation active et formatrice permet une connaissance concrète des choses, de savoir qu'il y a des acteurs auxquels ils peuvent s'adresser. A mon sens, cela permet d'éviter bon nombre de conflits puisqu'ils connaissent plus facilement leurs droits. Ce n'est pas un investissement énorme et il est possible de le faire. Cela se pratique dans d'autres cantons, notamment dans les cantons voisins comme le canton de Vaud, le canton de Berne également.

Je m'exprime ici au nom du groupe socialiste. Pour une écoute active des apprentis, pour une participation active de leurs droits dans la vie quotidienne, le groupe socialiste vous demande de soutenir cette pétition.

**Wicht Jean-Daniel** (*PLR/FDP, SC*). Les bras m'en tombent! Vingt ans d'expérience à la formation des apprentis, c'est cela mon lien d'intérêts, et directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs qui forment bon an mal an trois apprentis en permanence. Mes collaboratrices qui me soutiennent dans cette tâche ont également une énorme expérience. Nous écoutons nos apprentis. Nous discutons régulièrement avec leurs parents. Une chose est évidente, le mobbing, le harcèlement au poste de travail est inacceptable, intolérable et on doit prendre des mesures. La pétition est à mon sens cependant totalement disproportionnée, notamment quand je lis "contrôles réguliers... des syndicats", "meilleure éducation de base" notamment par les syndicats. J'aimerais traduire cela avec des mots assez durs: c'est de la désinformation de base. C'est pour moi inacceptable. Par défaut, tous les entrepreneurs que je côtoie sont des entrepreneurs honnêtes, qui s'engagent pour la formation. Les syndicats, dans leur tête, la case à cocher est par défaut que les patrons sont des profiteurs. Je ne veux pas accepter cela.

Aujourd'hui, nous avons un problème. J'ai discuté avec d'autres collègues députés. On voit une évolution des jeunes dans le monde de l'apprentissage. C'est devenu plus difficile. On a actuellement une génération d'enfants rois. Je vous donne un exemple: un apprenti après la première année d'apprentissage ne suivait pas l'évolution comme on l'attendait. On a invité les parents à discuter pour trouver une solution. Les parents nous ont dit qu'ils s'étaient renseignés à l'OCN, au HFR, et ils ne

forment pas comme cela. J'ai dit que le sujet est clos. Nous allons amener votre jeune homme à la fin de son apprentissage. On se reverra à la patinoire pour la remise du CFC. Il a obtenu ce jour-là son CFC et les parents se sont excusés. On a de l'expérience; les commissions d'apprentissage ont de l'expérience. S'il y a un problème, on peut le signaler. D'ailleurs, les commissions d'apprentissage viennent dans les entreprises formatrices, assez régulièrement; elles discutent seul à seul avec le jeune puis avec le patron. Cela se passe bien. Je peux admettre qu'il y a malheureusement des patrons qui ne jouent pas correctement le jeu, mais ces commissions d'apprentissage ont le pouvoir de retirer l'autorisation de former à un patron qui ne fait pas son boulot correctement.

Combien, sur les trois mille apprentis qui sont formés dans ce canton chaque année, ont un problème? J'aimerais bien le savoir. Pas autant que veut le dire M. Jaquier.

Il peut arriver qu'il y a un travail qui presse. Cela fait partie de l'apprentissage.

Si vous acceptez cette pétition commission, chers collègues, j'en dépose tout de suite une autre après pour donner plus de droits aux enseignants et aux maîtres d'apprentissage. Je vous invite donc à refuser, massivement, cette pétition.

**Ingold François** (*VCG/MLG, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec le sujet qui nous occupe.

Les avis dans notre groupe était à l'équilibre parfait lors de la séance de préparation. Je me permets donc d'intervenir ici au nom des membres du groupe Vert Centre Gauche qui soutiendront cette pétition.

Nous avons pris connaissance que certains corps de métier faisait un suivi des apprentis avec beaucoup de rigueur et d'application. Nous pensons ici tout particulièrement à la branche agricole où des contrôles réguliers, très pointus, sont proposés, amenant parfois à des sanctions sévères pour les maîtres d'apprentissage. Nous savons également que ce n'est pas le cas de toutes les corporations, souvent faute de temps et de moyens, mais peut-être pas toujours.

Dans cette demande, nous ne percevons pas une ultime chicane pour les maîtres d'apprentissage volontaires et bienveillants, car dans ce cas une visite supplémentaire offrirait une occasion de sonder les progressions de l'apprenti, de mieux répondre à ses besoins de formation, ce qui amènerait au final un meilleur encadrement et donc une meilleure productivité de l'apprenti. Nous estimons qu'il peut exister des situations où le suivi est observé avec peut-être moins de rigueur, voire moins de bienveillance. Former un apprenti, et j'en ai conscience pour avoir enseigné à des adolescents pendant quinze ans, n'est pas une sinécure. Nous estimons que si une telle démarche est lancée, c'est que certains apprentis se trouvent dans une situation professionnelle complexe qui pénalise leur apprentissage et qui peut provoquer un malaise supplémentaire dans cette période de vie déjà chargée. Quel adolescent demanderait d'avoir des contrôles supplémentaires s'il n'y avait pas un vrai problème? Quel adolescent demanderait d'avoir une meilleure éducation, si l'éducation était jugée suffisante? Quel adolescent demanderait des contrôles et du travail supplémentaire? Peut-être que des situations complexes ne concernent que quelques apprentis, mais il est de notre devoir de soutenir tous nos jeunes pour qu'ils soient formés dans des conditions exemplaires.

Je terminerai par préciser que nous ne faisons pas d'angélisme. Nous avons conscience des difficultés rencontrées par certains maîtres d'apprentissage avec des apprentis parfois rétifs. Un contrôle comme proposé par les pétitionnaires est également un instrument au service des entreprises pour mieux cadrer et accompagner les apprentis. La moitié du groupe Vert Centre Gauche soutiendra cette pétition.

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Je voulais simplement revenir sur ce qui a été dit tout à l'heure, à savoir que les syndicats auraient une case à cocher dans laquelle les patrons seraient tous malveillants. Je m'inscris en faux par rapport à cela. La case à cocher est que l'ensemble des employeurs le font au mieux. Par contre, le constat est que nous avons peut-être moins d'oeillères que certains et il y a des problèmes. Cette pétition est l'occasion de se mettre à table pour résoudre ces problèmes.

**Morand Jacques** (*PLR/FDP, GR*). Mes liens d'intérêts: en tant que syndic d'une ville, bien sûr qu'on est formateur d'apprentis, mais je parle ici en tant qu'ancien chef d'entreprise. J'ai moi-même effectué trois apprentissages, une maîtrise fédérale, et du temps où j'avais l'entreprise j'ai formé et mené à bien plus de soixante apprentis qui ont reçu leur CFC. J'ai également été membre et président d'une commission d'apprentissage pendant de très nombreuses années et je peux vous dire que les commissions d'apprentissage sont très sensibles aux remarques qui sont faites lorsqu'il y a un problème avec des apprentis.

Les éléments énoncés par M. Jaquier par rapport à ce qui s'est fait selon cette enquête me laissent très songeur. Je n'ai jamais vu, en tant que formateur d'apprentis autant de choses qui étaient racontées ici. Je n'ai jamais vu ou entendu au sein de mon entreprise et avec mon personnel, des situations avec un tel nombre de problèmes avec les apprentis. Je ne peux qu'encourager les jeunes qui ont des problèmes de se retourner vers leur commission d'apprentissage et je peux vous garantir que s'il y a des problèmes ils sont pris très au sérieux. C'est pourquoi je vous encourage à voter non à la pétition qui nous est soumise maintenant.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Der Staatsrat verweist auf den Bericht der Petitionskommission, insbesondere auf deren Empfehlung bezüglich der Nichtannahme der Petition.

En tant que directeur, responsable de la formation professionnelle, je vous réaffirme que le SFP veille et continuera à veiller à une application stricte, voire à un renforcement au besoin des contrôles, pour assurer la qualité des apprentissages et également le bien-être des apprentis.

**Müller Chantal** (PS/SP, LA). Ich danke den Voten aus dem Rat und der kurzen Bemerkung des Staatrates.

Im Namen der Kommission kann ich mich dem Wunsch oder eher der Aufforderung einiger Stimmen aus dem Rat anschliessen, dass Kontrollen und die Aufsicht strikter durchgeführt werden sollen, so wie es der gesetzliche Rahmen schon jetzt erlaubt, damit das Wohlergehen der Lehrlinge, welches uns hier allen am Herzen liegt, unbedingt gewährleistet ist.

> Au vote, par 63 voix contre 30 et 4 abstentions, le Grand Conseil décide de ne pas donner suite à cette pétition.

*Ont voté oui :*

Bonny David (SC,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kirthana Wickramasingam (GR,PS/SP). *Total 30.*

*Ont voté non :*

Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total 63.*

*Se sont abstenus :*

Schnyder Erika (SC,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP). *Total 4.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

**Election judiciaire 2021-GC-111****Assesseur-e (représentant les employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Glâne**

---

Rapport/message: **16.08.2021** (*BGC septembre 2021, p. 3172*)

Préavis de la commission: **25.08.2021** (*BGC septembre 2021, p. 3204*)

---

**Scrutin uninominal**

Bulletins distribués: 105; rentrés: 89; blancs: 9; nul: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu, *M. John Ropraz*, à Mézières, par 80 voix.

---

**Election judiciaire 2021-GC-112****Assesseur-e (gestion immobilière et comptabilité ou domaine de la santé mentale) à la Justice de paix de la Sarine - Poste 1**

---

Rapport/message: **16.08.2021** (*BGC septembre 2021, p. 3172*)

Préavis de la commission: **25.08.2021** (*BGC septembre 2021, p. 3204*)

---

**Scrutin uninominal**

Bulletins distribués: 105; rentrés: 94; blancs: 4; nul: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu, *M. Blaise Rochat*, à Fribourg, par 89 voix.

A obtenu des voix M<sup>me</sup> Danièle Savary: 1.

---

**Election judiciaire 2021-GC-113****Assesseur-e (gestion immobilière et comptabilité ou domaine de la santé mentale) à la Justice de paix de la Sarine - Poste 2**

---

Rapport/message: **16.08.2021** (*BGC septembre 2021, p. 3172*)

Préavis de la commission: **25.08.2021** (*BGC septembre 2021, p. 3204*)

---

**Scrutin uninominal**

Bulletins distribués: 105; rentrés: 90; blancs: 2; nul: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élue, *M<sup>me</sup> Catherine Ducrest-Wyssmüller*, au Gibloux, par 62 voix.

Ont obtenu des voix M<sup>me</sup> Danièle Savary: 25; M. Blaise Rochat: 1.

---

**Election judiciaire 2021-GC-114****Assesseur-e (gestion immobilière et comptabilité ou domaine de la santé mentale) à la Justice de paix de la Sarine - Poste 3**

---

Rapport/message: **16.08.2021** (*BGC septembre 2021, p. 3172*)

Préavis de la commission: **25.08.2021** (*BGC septembre 2021, p. 3204*)

---

**Scrutin uninominal**

Bulletins distribués: 105; rentrés: 82; blancs: 5; nul: 0; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élu, *M. Jean-Pierre Antonio Gauch*, à *Fribourg*, par 61 voix.

A obtenu des voix M<sup>me</sup> Danièle Savary: 16.

—

> La séance est levée à 11 heures.

*La Présidente:*

**Sylvie BONVIN-SANSONNENS**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

---